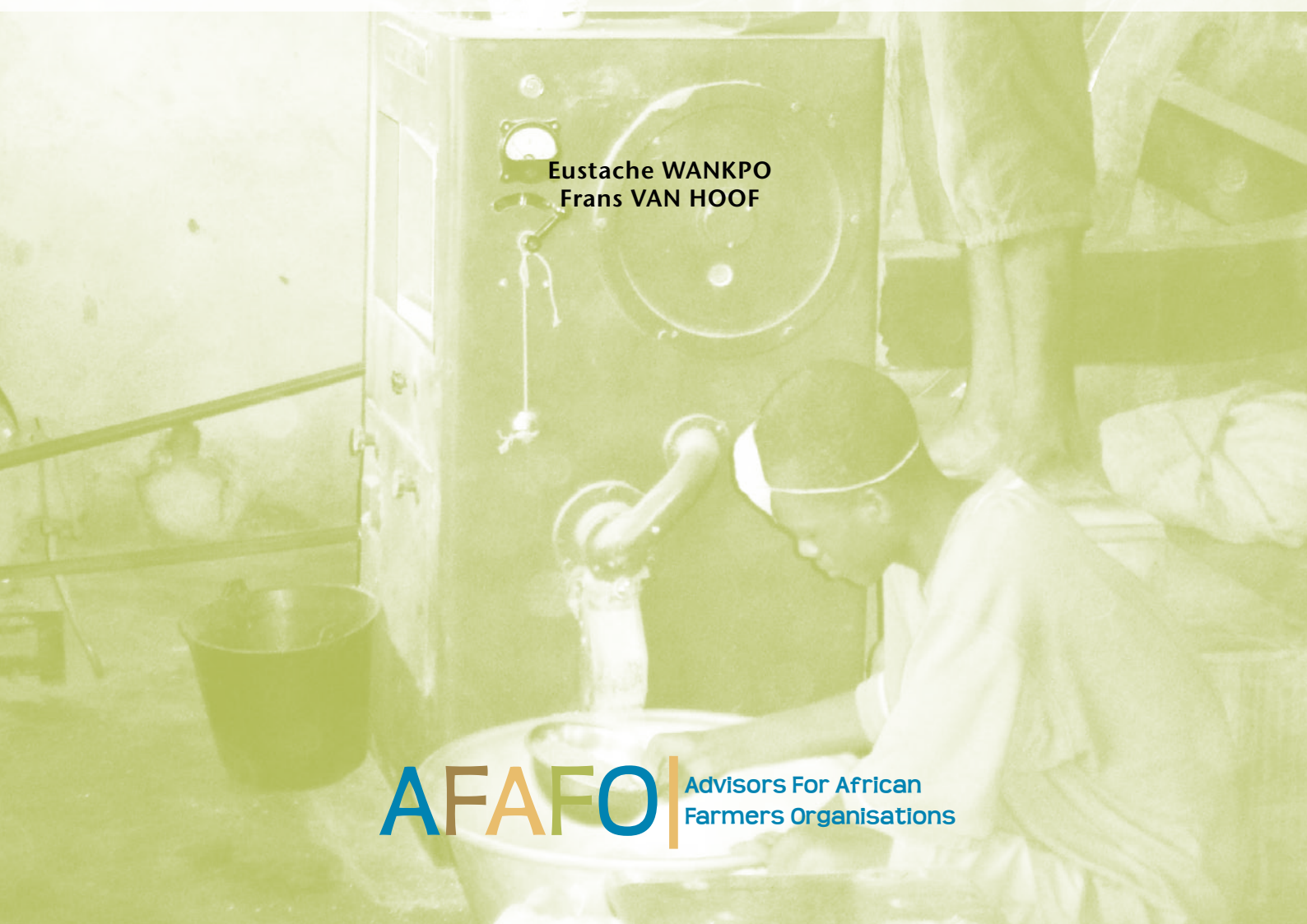




Rapide état des lieux du mouvement paysan et du secteur agricole au Bénin

Mission d'exploration pour la
Fondation Bill & Melinda Gates



Eustache WANKPO
Frans VAN HOOF

AFAFO, Advisors for African Farmers Organisations

Erica 33

5091 EC Middelbeers

Nederland/Netherlands/Pays Bas

E-mail: afafoneth@hotmail.com

Tel: +31 13 5142075

Fax: +31 13 5142113

2

Mai, 2008

A propos des auteurs

Après avoir travaillé avec elles pendant de nombreuses années dans différentes fonctions, **Frans VAN HOOFF** s'est établi comme conseiller autonome des organisations paysannes en Afrique Sub-saharienne. Il les assiste dans leur planifications stratégiques, il analyse avec eux leur fonctionnement interne, leurs relations avec les autres acteurs clés du secteur agricole, ainsi que la qualité de leurs services aux membres. Il appuie également des organisations de développement à concevoir des politiques et stratégies de coopération avec des organisations paysannes en Afrique.

Eustache WANKPO est un agro socio économiste nanti d'une expérience de quinze ans dans l'accompagnement du monde rural. Ses domaines de compétences sont le développement institutionnel et le renforcement organisationnel, le développement communautaire, le développement de filière, l'appui conseil, la conception et élaboration de projet et le suivi évaluation. Dans le passé, il a assumé des responsabilités de coordonnateur, formateur, chargé de programme et responsable de suivi-évaluation dans plusieurs institutions d'appui aux organisations paysannes. Actuellement, il est consultant indépendant, conseiller technique des organisations paysannes notamment les OP de la Fédération Nationale des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO-Bénin)

Continu

Sigles	4
Résumé	5
1. Introduction	6
2. Contexte	7
3. Le mouvement paysan au Bénin	19
4. Le secteur agricole au Bénin	25
5. Conclusions	31
6. Perspectives	34
Annexes	38

Sigles

ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AFD	Agence Française de Développement
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
AJAF	Association Nationale des Jeunes Agriculteurs de la FUPRO
ANAF	Association Nationale des femmes
ANPS	Association Nationales des producteurs spécifiques
CAETS	Coopératives agricoles expérimentales de type socialiste
CAR	Coopératives d'Aménagement Rural
CCR-B	Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
DGR	Direction du Génie Rurale)(besoin d'investissements)
FUPRO-Bénin	Fédération des Unions des Producteurs du Bénin
GEA	Groupement des Exploitants Agricoles
GRVC	Groupements révolutionnaires à vocation coopérative
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
GV	Groupements villageois
INRAB	Institut Nationale de la Recherche Agricole du Bénin
LDPDR	Lettre de Déclaration Politique de développement Rural
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCA	Millenium Challenge Account
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
OPA	Organisations professionnelles agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
PNOPAPPA	Plate forme Nationale des Organisations Paysannes et Professionnelles Agricoles
ROPPA	Réseaudes Organisations Paysannes et producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SIP	Sociétés indigènes de prévoyance
SMPR	Sociétés mutuelles de production rurale
SONADER	Société nationale pour le développement rural
UEMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UCP	Union communale des Producteurs
UPS	Union des Producteurs du Sud
UPC	Union des Producteurs du Centre
URP	Union Régionale des Producteurs
VAP	Villages agricoles pilotes

Voir aussi Annexe 4

Résumé

Le présent état des lieux a été mené dans un cadre plus large de conseil à la Fondation Bill & Melinda Gates pour la formulation d'une stratégie d'appui aux organisations paysannes en Afrique Sub-saharienne. Les autres pays ayant servi d'échantillon étant le Mali, le Malawi et l'Ouganda.

Le Bénin est actuellement assez favorable au développement agricole, aussi bien pour ses caractéristiques physiques (climat, relief/sols, hydrographie, position géographique) que par la volonté politique de son Gouvernement de faire du Bénin une puissance agricole.

L'agriculture contribue pour 38% au PIB du pays et fait vivre près de 70% de la population. Il s'agit d'une agriculture familiale avec des exploitations de 1,7ha en moyenne pour une famille de 7 personnes.

Les principales cultures d'exportation sont le coton et les crevettes (toutes deux en baisse) et les ananas et les noix d'acajou (en hausse), mais aussi les produits maraichers et le manioc sont devenus des cultures d'exportation, notamment vers les pays voisins. Le riz, le maïs et le palmier à huile sont d'autres cultures de grande importance.

La volonté politique de faire progresser l'agriculture connaît aussi un revers de la médaille. Cette volonté d'intervenir mène le gouvernement à reprendre certaines fonctions jadis laissées aux organisations paysannes et au secteur privé ce qui constitue une concurrence déloyale à ces acteurs.

Les bailleurs principaux dans l'agriculture sont : AFD, CTB, DANIDA, FIDA, GTZ, Coop Suisse, Pays-Bas.

Les actions envisagées pour augmenter la production sont, outre les meilleures semences, la mécanisation, l'aménagement hydro-agricole, la sécurité foncière, le financement agricole.

Pendant des décennies la structuration du mouvement paysan béninois s'est fait en fonction des cultures de rente, ou de l'augmentation de la production (période socialiste). Ce n'est que depuis le début des années 90 que les O.P. ont pris en main leur rôle de porte-parole du paysan par des actions de lobbying et de plaidoirie autour des thèmes qui préoccupent les producteurs.

Cette structuration s'est faite pendant des années du haut vers le bas, résultant dans des OP nationales fortes au départ. N'étant pas portées par des organisations membres fortes elles aussi, mais aussi suite à la création des OP parallèles dans certaines filières par des politiciens/ commerçants, ces OP fortes (réseau FUPRO) se sont quelque peu affaiblies par la suite.

Heureusement dans certaines filières (riz, maraichage), il y a eu une nouvelle structuration des O.P. à partir de la base qui donne un nouvel élan au mouvement paysan, de même que la création d'une plateforme nationale qui regroupe tous les grands réseaux des OP.

Les OP manquent cruellement des données statistiques sur leur performances (membres, activités réalisées et leur impact), et leur capacité de fournir des services efficaces à leurs membres laisse à désirer.

Les meilleures perspectives d'intervention pour la Fondation Bill & Melinda Gates se situe dans les OP rizicoles. D'abord à cause du dynamisme des OP construites ces dernières années, les potentialités économiques de cette filière (aménagement des bas-fonds, variétés à haut rendement, marché croissant et rémunérateur). Ensuite à cause de la complémentarité avec d'autres interventions de la Fondation dans l'agriculture. Il s'agira des appuis en termes de formation, de développement des outils de gestion, de planification – suivi et évaluation, et d'information et communication. Des appuis similaires pour le maïs, le maraichage, et d'autres cultures peuvent également être envisagés.

1. Introduction

6

Sachant que 750 millions de gens qui vivent de moins d'un dollar par jour dépendent de l'agriculture pour leur survie, la Fondation Bill & Melinda Gates s'est dotée d'un important programme de développement agricole qui vise à procurer aux petits producteurs les instruments et les opportunités pour rapidement augmenter leur productivité et leur revenus et pour construire un meilleur avenir pour eux et pour leurs familles.

La Fondation apprécie les efforts faits par les autres acteurs de développement en se focalisant sur les agriculteurs et cherche à comprendre et apprendre d'eux. Quel rôle la Fondation pourrait jouer pour étendre les efforts réussis à une plus grande échelle, et qu'est-ce que la Fondation devrait sûrement ne pas faire? Est-ce qu'il y a des expériences intéressantes qui pourraient améliorer les conditions de vie de nombreux petits producteurs, ou qu'est-ce qu'on pourrait faire différemment pour avoir un impact sur les vies des ruraux pauvres en Afrique Sub-saharienne?

Ces dernières quinze années, les petits producteurs ont dû faire face à différents défis après que la plupart des gouvernements se sont désintéressés de l'Agriculture et ont retiré leur support au secteur. Cela s'est souvent fait dans le cadre des programmes d'ajustement structurel prescrits par la Banque Mondiale/Fonds Monétaire Internationale. Il était supposé que le secteur privé et les organisations de producteurs allaient prendre en charge un nombre de fonctions jadis assurées par l'Etat. Certes ces nouveaux acteurs n'étaient pas encore préparés à jouer leurs nouveaux rôles.

C'est pour mieux comprendre les Organisations Paysannes dans un nombre de pays¹, les expertise dont elles se sont dotées dans différents domaines, leur impact au niveau des producteurs, les appuis qu'elles reçoivent déjà des bailleurs et autres agences de développement, leur niveau de viabilité financière et leurs principales faiblesses, que la Fondation a demandé à AFAFO de faire un rapide état des lieux du mouvement paysan et du secteur agricole dans 5 pays: Bénin et Mali en Afrique de l'Ouest, l'Ouganda en Afrique Orientale, et la Zambie et la Malawi en Afrique Australe.

Le présent document rend compte de l'exercice réalisé au Bénin. Il a été fait par les consultants Frans van Hoof et Eustache Wankpo, tous deux des conseillers des Organisations Paysannes depuis de longues années.

Sur base d'un travail documentaire préalable un nombre limité d'OPA et d'autres acteurs dans le secteur agricole ont été sélectionnés. Cela s'est fait en fonction des filières prometteuses ou en fonction de leur position stratégique en général: le Ministère de l'Agriculture (MAEP), sa structure régionale le CeRPA, les instituts de recherche, et les OPA de différents niveaux depuis le groupement de base jusqu'à la plateforme nationale. Au niveau sous-régional ces interviews ont été complétées par un long entretien avec le représentant régionale d'AFDI, qui a travaillé pendant plusieurs années aux services des OPA béninoises. Lors des différents entretiens des documents supplémentaires ont été reçus.

La mission s'est déroulée sans problèmes majeures ne fut l'absence quasi-totale des données statistiques fiables à tous les niveaux qui rend difficile à saisir l'importance exacte des OPA et des différents problèmes, actions, résultats, etc. Cet état des lieux rapide a permis d'avoir une idée des perspectives de développement agricole pouvant être appuyées par la Fondation à travers des OPA, cependant des études plus approfondies seront nécessaires pour apprécier à leur juste valeur chacune de ces différentes perspectives.

¹ A travers AGRA la Fondation intervient dans les pays suivants: Ethiopie, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Mozambique, Madagascar, Zambie, Malawi, Ghana, Mali, Bénin, Burkina Faso, Rwanda. Ces pays sont sélectionnés sur 4 critères: le nombre d'habitants pauvres, l'importance de l'agriculture dans le pays, le taux de malnutrition, la probabilité de succès (stabilité politique)

2. Contexte

2.1. Situation géographique

D'une superficie de 114.763 km², la République du Bénin est limitée au Nord par le fleuve Niger, frontière naturelle avec la République du Niger, au Nord-Ouest par le Burkina-Faso, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par le Nigeria et au Sud par l'Océan Atlantique du Golfe de Guinée auquel il fait front sur 124 km, et s'allonge du Nord au Sud sur une distance d'environ 672 km. La largeur maximale du pays qui s'étend entre les hautes montagnes de la partie septentrionale de la ville de Natitingou jusqu'au Borgou atteint 324 km.

2.2. Situation administrative



La république du Bénin compte douze départements divisés en 77 Communes (anciennes sous-Préfectures), dont trois à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). Ces Communes sont subdivisées en 569 arrondissements composés des 5441 villages et de quartiers de villes.

La commune est le seul niveau de décentralisation. Elle dispose selon la loi n°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, d'une large autonomie, de la personnalité juridique et de l'autonomie financière mais également des compétences dont Le développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme. Elle est dirigée par un conseil élu au suffrage universel ayant à sa tête un maire.

2.3. Caractéristiques physiques

2.3.1 Climat

Le Bénin se caractérise par deux zones climatiques distinctes: Le climat est de type subéquatorial au Sud, et subtropical au Nord.

Le Sud du Bénin, c'est à dire la zone côtière se caractérise par une longue saison sèche de Novembre à fin Mars, d'une saison humide d'Avril à Juillet, d'une petite saison sèche en Août et d'une petite saison pluvieuse en Septembre et Octobre.

Le Nord du pays est soumis à un climat purement tropical avec une longue saison sèche de novembre à mai et une longue saison des pluies de juin à septembre.

2.3.2 Relief, sols et végétation

Le Bénin a un relief peu accidenté. L'ensemble est constitué de plaine avec quelques collines au centre. la seule région élevée est de l'Atacora au nord Est à 800m

Les sols du Bénin sont caractérisés par une grande variabilité en ce qui concerne leur nature, leur fertilité et leur répartition géographique. La surface totale cultivable représente 62,5 % de la superficie du pays et 20 % seulement des surfaces cultivables sont effectivement exploitées, soit 12,24 % du territoire national

En ce qui concerne la végétation, 65 % du territoire sont couverts par une végétation arbustive ou arborée, fortement altérée et dégradée. La flore du Bénin est assez diversifiée. Mais malheureusement le couvert forestier s'amenuise dangereusement d'année en année.

2.3.3 Hydrographie

Le réseau hydrographique comprend 3.048 km de cours d'eau et 333 km² de plans d'eau (lacs et lagunes, localisés surtout dans le Sud du pays). Ce réseau comprend trois bassins à savoir : le bassin du Niger qui comprend les rivières Mékrou, Alibori et la Sota, le bassin de la Pendjari et le bassin côtier qui comprend trois fleuves à savoir l'Ouémé, le Couffo et le Mono. Tous ces fleuves en dehors du Niger ont un régime tropical avec une crue pendant la saison pluvieuse (juillet à octobre) et la décrue à la fin du mois d'avril.

2.4. La situation foncière au Bénin

Le Bénin a été et reste régi par la coexistence du régime foncier moderne constitué de règles héritées de la colonisation, et le régime foncier coutumier ou traditionnel qui repose sur les coutumes, les pratiques et les usages. En dépit de tout cet arsenal juridique, à peine 1% du territoire national est immatriculé et la presque totalité des terres rurales est sous le régime du droit coutumier. Cette situation explique l'insécurité foncière que l'on note aujourd'hui notamment en milieu rural avec ses conséquences à savoir: impossibilité pour les exploitants de planter des arbres, de faire des investissements agricoles et d'utiliser la terre comme garantie pour accéder au crédit, et l'accumulation des terres dans les mains des riches (achat des domaines non exploités). L'accès à la terre devient alors de plus en plus difficile pour les paysans.

Dans le souci de lever ces contraintes, le gouvernement béninois a initié le Plan Foncier Rural (PFR) et en milieu urbain l'opération de transformation du permis d'habit (PH) en titre foncier (TF) et le régime Foncier urbain.

Le Plan Foncier Rural qui a pour finalité d'accroître la sécurité foncière des producteurs ruraux, de limiter les abus sur le capital terre tout en favorisant la promotion de l'investissement dans le domaine agricole consiste à recenser les terrains ruraux et d'en établir une documentation graphique suivie d'une documentation littéraire.

La loi sur le Plan Foncier Rural vient d'être votée et sera mise en œuvre dans certains villages grâce aux partenaires GTZ, MCA et l'AFD

2.5. Caractéristiques socio économiques

La population de la République du Bénin est estimée à 6.769.914 habitants avec une densité de 59 hab/km² (INSAE/RGPH3, 2002) et une grande concentration démographique au Sud du pays. La population rurale est estimée à 62%. Le tableau des zones agricoles (chap. 3.6.1) donne la répartition de la population par zone et leur densité. Ci-dessous quelques indicateurs clés de développement socio-économique

Tableau 1: Quelques indicateurs de développement humain pour le Bénin

L'espérance de vie à la naissance (années)	55
Le taux d'alphabétisation (% de jeunes entre 15-24)	45
Taux de malnutrition, poids (% des enfants de moins de 5 ans)	23
Taux de mortalité, moins de 5 ans (par 1000)	152
Croissance de la population (%)	3,2
Population vivant avec moins de \$1/jour (%)	31

Source : Banque Mondiale (WDI 2006)

2.6. Quelques caractéristiques du secteur agricole

L'agriculture constitue un secteur très important dans l'économie du Bénin. En effet, elle fait vivre près de 70% de la population et contribue pour 38% au Produit Intérieur Brut (PIB). La taille moyenne d'une exploitation est d'environ 1,7 ha pour une famille moyenne de 7 personnes. 34 % des exploitations agricoles couvrent moins d'un hectare. L'agriculture demeure un secteur riche en opportunités à tous les niveaux mais elle doit également contourner certaines contraintes importantes. Seules 5 % des exploitations du Sud et 20 % des exploitations du Nord disposent de plus de 5 ha. La petite exploitation prédomine partout au Bénin.

Malheureusement, l'agriculture reste essentiellement soumise aux aléas climatiques. Les revenus et la productivité agricole sont faibles à cause des moyens de production rudimentaires. A cela, il faut ajouter les difficultés d'accès aux intrants par manque de ressources financières.

Les pratiques d'exploitation minière dans les zones de culture, les zones agropastorales, dans les pêcheries et dans les forêts classées, accentuent la dégradation des ressources naturelles. Seuls les producteurs de coton ont facilement accès à l'engrais qu'ils détournent parfois pour les cultures vivrières. En ce qui concerne la pêche, c'est les techniques (filets prohibés) qui sont surtout utilisés en dépit de la réglementation.

Le Bénin est constitué de huit zones agro écologiques dans lesquelles se développent les activités diversifiées de productions végétales, animales, halieutiques et forestières. La carte et le tableau ci-après donnent les différentes zones ainsi que les cultures qui y sont produites.

Carte des Zones agro écologiques du Bénin

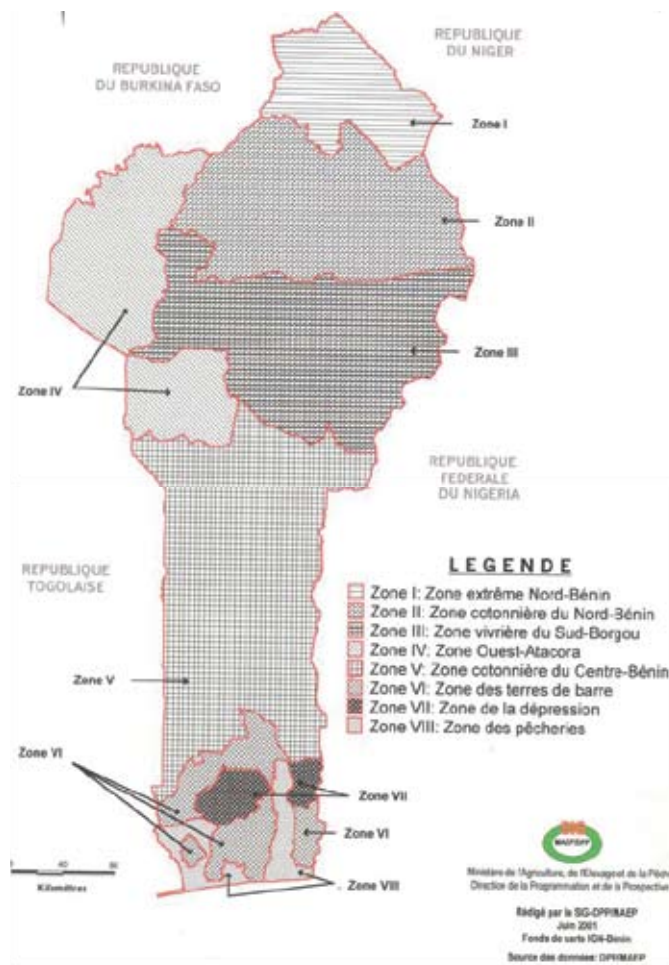


Tableau 2: caractéristique de base des zones agro écologiques de la République du Bénin

Zone	Communes couvertes	Superficie en km ²	Population en 2002	Nombre ménages ruraux	Habitants au Km ²	Activités économiques majeurs des populations vulnérables
Zone I : Extrême Nord-Bénin	Karimama et Malanville	9.057	141.207	9843	16	Culture de mil, sorgho, coton, le maïs, le riz, oignon, pomme de terre et les cultures maraîchères le long du fleuve Niger ; Elevage bovin et pêche
Zone II : Zone cotonnière du Nord-Bénin	Sègbana, Gogounou, Banikoara, Kandi, Kérou	20.930	442.518	29.227	21	Culture de sorgho, maïs igname' coton
Zone III : Zone vivrière du Sud Borgou	N'Dali, Nikki, Kalalé, Sinendé, Pehunco, Bembèrèkè et Kouandé	23.442	602.843	36.229	28	Culture d'igname, de coton, de maïs et d'anacarde
Zone IV : Zone Ouest Atacora	Cobly, Ouaké, Boukombé, Tanguiéta, Natitingou, Djougou, Toucountouna, Copargo	16.936	629.993	54.855	37	Les plantes les plus cultivées sont les céréales au nord de la zone, complétées par l'igname dans la partie Sud
Zone V : Zone cotonnière du Centre Bénin	Bassila, Parakou, Tchaourou, Ouessè, Banting, Savè, Savalou, Glazoué, Kéita, Djidja, Dassa et Aplahoué	32.163	1.166.182	9.153	36	Céréales, tubercules et légumineuses et coton sont produits deux fois au cours de l'année
Zone VI : Zone des terres de barre	Abomey-Calavi, Allada, Kpomassè, Tori-Bossito, Zè, Djakotomé, Dogbo, Toviklin, Klouékanmey, Houéyogbé, Adjarra, Ifangni, Misséréké, Avrankou, Porto-Novo, Sakété, Abomey, Bohicon, Covè Agbangnizoun, Zakpota et Zagnanado	6.391	1.960.136	144.715	307	Maïs en tête de rotation, manioc, niébé et arachide sont les principales spéculations. Dans cette zone le régime des pluies est souvent perturbé entraînant des changements dans les cycles de production annuels
Zone VII : Zone de dépression	Adja-Ouèrè, Pobè, Toffo, Lalo et Zogbodomey	2.564	391.147	2.564	153	Maïs associé au manioc, au niébé, à la tomate, au piment, etc. constituent la base du système de production
Zone VIII : Zone des pêcheries	Athiémé, de Grand- Popo, de Bop, Comé, Lokossa, Ouidah, So-Ava, Sèmè-Podji, Aguégoués, Dandolo, Adjohoun, Bonou, Quinhi et Cotonou	3.280	1.435.888	65.120	438	Principalement la pêche, ensuite le maïs en tête de rotation, le manioc, le niébé et les cultures maraîchères. La très faible disponibilité des terres y limite l'extension de l'agriculture

2.6.1 Production végétale

Les cultures de rente restent dominées par la culture du coton même si sa production a chuté drastiquement suite à la baisse de son prix et de la mauvaise gestion de la sous filière intrants. La production est passée de 440 00 tonnes en 2004 à 268 650 tonnes au cours de la campagne 2006 - 2007. Outre le coton, l'ananas et le cajou font de plus en plus objet d'exportation et sont devenues avec le maraîchage des filières prometteuses.

La production nationale d'ananas s'est élevée à 110.000 tonnes au cours de la campagne agricole 2004-2005 pour atteindre 135 911 tonnes au cours de la campagne 2006 - 2007.

La production de noix de cajou est estimée au cours de la campagne 2007 à 85.000 tonnes.

En ce qui concerne la culture du palmier à huile, grâce aux mesures de revalorisation de la filière, elle connaît un nouvel élan et sa production est estimée à plus de 80 000 Tonnes /an.

Les productions vivrières sont essentiellement constituées de céréales cultivées sur une superficie d'environ 1.100.000 hectares dont 54% consacrées à la culture du maïs. Les productions sont évaluées en 2007 à 931 599 tonnes pour le maïs et 72 960 tonnes pour le riz.

Le maïs s'avère être la céréale d'importance capitale quand on sait qu'il constitue l'aliment de base dans le sud Bénin et la principale matière pour la fabrication des farines infantiles et des provendes.

Le riz est devenu un produit stratégique en raison de son importance croissante dans la consommation nationale et dans les échanges avec certains pays voisins (Niger, Nigeria, Togo). Bien que son niveau de production soit en nette progression (de 16.545 T en 1995 à 72 960T en 2007), on note des importations massives (plus de 450.000 T en 2004) pour des besoins de compléments internes et de réexportation.

Quant aux tubercules et racines, notamment l'igname et le manioc, leur production a renoué avec une croissance régulière au cours de cette décennie, grâce à l'effet conjoint d'une amélioration du rendement et l'élargissement des surfaces cultivées. Le manioc représente 54 % de la production nationale des racines et tubercules.

2.6.2 Production animale

L'élevage demeure traditionnel et contribue pour 6% du PIB. Les produits tirés de nos différents élevages sont la viande, le lait, le fumier, le travail, les cuirs et peaux, les œufs, et le miel. Le cheptel se compose essentiellement de bovins, de petits ruminants (ovins et caprins), de porcins et de volaille. Au niveau des bovins, principalement situés dans l'Atacora et le Borgou (90% des effectifs), on note une progression continue de l'effectif (1,760 million de têtes en 2005). Les petits ruminants, (ovins, caprins) sont davantage répartis sur l'ensemble du territoire, avec une concentration d'ovins dans le nord (70%).

L'aviculture demeure en grande partie traditionnelle (manque de couverture sanitaire et d'hygiène) avec une faible productivité. Les élevages modernes qui se sont développés en zone périurbaine pour la production d'œufs et de poulet de chair, subissent la concurrence des importations de volaille congelée et d'œufs vendus à vil prix sur le marché local. Le niveau actuel d'importation des viandes congelées (8.800 tonnes en 2005)

On note également le développement de l'élevage non conventionnel qui concerne notamment l'aulacode et le lapin.

2.6.3 Production halieutique

Le sous-secteur de la pêche occupe directement 50.000 pêcheurs et 20.000 mareyeurs et contribue pour 2% au PIB. La production est évaluée en 2005 à 40.000 tonnes et les importations de poissons congelés 45.000 Tonnes.

Si l'importation de poissons est à la hausse, l'exportation des crevettes par contre est à la baisse, passant de plus de 1000 tonnes à moins de 700 tonnes durant la période.2001-2005. Signalons que

des efforts sont en train d'être faits actuellement pour la levée de l'auto suspension de l'exportation de crevettes vers l'EU. Il s'agit essentiellement de la construction des laboratoires de contrôle. D'une manière générale, la productivité halieutique diminue d'année en année à cause du comblement des cours d'eau, l'utilisation des filets à petites mailles conduisant à la surexploitation. Cette situation explique l'augmentation sans cesse des importations de poissons congelés pour satisfaire la demande.

En ce qui concerne la pisciculture, son développement reste pour le moment très limité.

Tableau des productions de 2002 à 2007 et les contraintes spécifiques des principales cultures

Spécifications	Production (Tonnes)					Principales contraintes
	2003	2004	2005	2006	2007	
Coton	332 446	426 251	190 867	240 491	268 650	Disponibilité tardive des intrants Mauvaise gestion de la caution solidaire Défaillance dans l'encadrement Mauvaise qualité des intrants Dysfonctionnement du mécanisme de gestion de la filière Aléas climatiques
Maïs	788 320	842 628	864 698	864 772	931 599	Faible disponibilité de semences améliorées pour les producteurs; Non disponibilité d'intrants spécifiques; Non maîtrise des techniques de traçabilité et de qualité
Ananas	93 505	110 819	120 460	124 464	135 911	Non disponibilité d'intrants spécifiques et de rejets pour les extensions des superficies; Non maîtrise des techniques de traçabilité et de normes de qualité; Entrepôts de conditionnement défectueux à l'aéroport et absence de quai aménagé pour les fruits au port de Cotonou; Inexistence d'unités performantes de transformation ; Inexistence d'un laboratoire de contrôle de qualité d'ananas et des intrants
Manioc	3 054 781	2 955 015	2 861 369	2 808 892	2 284 057	Problèmes biotiques (maladies et ravageurs) Faible approvisionnement des producteurs en intrants et équipements Valorisation insuffisante des sous produits Frets et taxes d'exportation très élevés
Riz	54 183	64 699	78 329	61 818	72 960	Insuffisance des équipements et autres moyens de transformation permettant d'obtenir un bon rendement et un riz de bonne qualité; Difficultés d'approvisionnement en machines et en pièces de rechange. rareté ou absence de techniciens d'entretien des machines; Enclavement de certaines zones de production et difficultés d'accès aux centres de collecte; Absence d'information fiable sur les opportunités d'affaires en matière d'investissements dans la filière.
Anacarde					85 000	Vieillessement du matériel végétal des plantations; Inexistence de vergers semenciers; Chaîne de commercialisation trop longue et peu favorable aux petits planteurs; Quasi-inexistence et manque de promotion de la transformation des pommes et autres sous produits d'anacarde; Techniques de transformation peu performantes de la noix; Ignorance de la traçabilité et des normes.
Cultures Marai- chères	265 886	250 932	264 968	253 917	Non-disponible	Forte pression parasitaire; Non maîtrise des itinéraires techniques (maîtrise de l'eau , conservation, etc.)
Palmier à huile			80 000			appui technique efficace aux planteurs à travers l'INRAB, les CeRPA et les ONG

Tableau: Opportunités et contraintes du secteur agricole au Bénin

Domaines	Opportunités/Atouts	Contraintes/Limites
Politique	<ul style="list-style-type: none"> La volonté politique: Le gouvernement a décidé de faire du Bénin une puissance agricole d'ici l'an 2015 Exonération de taxe sur certains intrants agricoles: L'importation, la production ou la vente des intrants agricoles, instruments et appareils phytosanitaires et semences profitent d'un régime d'exonération des droits et taxes d'entrée et de la TVA (18 %). Existence d'un projet de texte sur le secteur coopératif dans le cadre de l'OHADA Existence d'un programme de relance du secteur agricole Processus d'analyse institutionnelle du sous secteur filières agricoles en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Textes relatifs à l'immatriculation et l'agrément des coopératives désuètes Faible ressources allouée au secteur agricole (6 % du budget national) Pas de loi d'orientation agricole Pas de loi de protection du territoire et du producteur agricole Caducité de l'ordonnance 59 relatif aux coopératifs, qui ne permet à la commission d'agrément des groupements de bien statuer sur les dossiers des groupements.
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> Le puissant voisin, le Nigeria, offre des débouchés substantiels ainsi que les pays sahéliens. La mise en place du Tarif extérieur commun (TEC) au sein de l'UEMOA crée des conditions favorables offrant une protection modérée, de 5% à 20% vis-à-vis des pays membres de la zone UEMOA Des possibilités réelles de diversification des sources de richesse et d'expansion économique existent avec la création des espaces UEMOA et CEDEAO. 	<ul style="list-style-type: none"> l'exiguïté du marché intérieur Les APE (accords de partenariat économique) qui vont exposer la production agricole à la concurrence des produits importés parfois produits avec des subventions
Climat, sols et hydrographie: Maintenance de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Deux saisons de pluie au sud offrant la possibilité de deux récoltes par an Possibilité de cultures de décrue dans la vallée de Niger sols divers et favorables à la diversification de la production agricole Développement des activités de pêche au niveau des plans d'eau 322.000 ha de plaines inondables et de bas-fonds, Un potentiel hydro agricole du Couffo et de la Pendjari non encore évalué. 	<ul style="list-style-type: none"> Encombrement des cours d'eau Perturbations climatiques
Production	<ul style="list-style-type: none"> Mise au point de variétés à hauts rendements (riz, maïs, niébé et igname); Production de fiche techniques par l'INRAB Existence de paquets technologiques adaptés (résistance du palmier à huile, procédés extraction d'huile, etc.) Démarrage d'un programme national de mécanisation de l'agriculture Projet d'aménagement des vallées de l'Ouémé, du Couffo, et Niger en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Faible productivité: l'agriculture est caractérisée par l'utilisation des outils aratoires et rudimentaires avec des pratiques culturales désuètes. Faible mécanisation Absence d'intrants spécifiques en dehors du coton
Foncier	<ul style="list-style-type: none"> Le Bénin dispose des ressources en terres importantes pour son agriculture. Seulement 1 million d'hectares est cultivé alors que 4,8 millions ha sont disponibles. Adoption d'une loi sur le Foncier Rural (PFR). Le PFR permet de sécuriser la terre en milieu rural et favorise les investissements. Il peut servir aux détenteurs de garantie pour consentir des prêts ou crédits bancaires. Les exploitants peuvent signer des contrats d'exploitation durable des terres avec les propriétaires terriens sur la base des PFR. 	<ul style="list-style-type: none"> Presque toutes les communes du Sud à l'exception de Aplahoué et Kétou des départements du Sud ont dépassé le seuil critique de charge agro démographique des terres.

Financement de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • L'installation de la BRS qui est plus accessible aux producteurs même si elle connaît actuellement de difficultés de recouvrement • Une expérience de mutuelle d'assurance agricole en cours avec 12 communes à raison de deux (2) par départements) • Financement des projets et programme par les partenaires bilatéraux et multinationaux (CTB sur la filière riz, AFD sur la filière coton, banque Mondiale et ambassade pays Bas sur la filière coton, GTZ, DANIDA, Coopération Suisse, etc • Existence d'un cadre de concertation des partenaires financiers (SNV, DANIDA, FIDA, GTZ, CTB, AFDI, Ambassade des pays bas • Financement du point focal OP par le gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence d'une banque nationale de développement agricole • Désintérêt des banques classiques vis-à-vis du secteur agricole • Les investissements privés dans l'agriculture restent rarissimes, en raison de la disponibilité insuffisante de sources de financement et de la non accessibilité des sources existantes aux petits producteurs agricoles • la faible contribution des IMF (Institution de Micro finance) au financement de l'agriculture au Bénin • Faible adéquation entre la gamme des services financiers offerts par les IMF (cré-dits à court terme et de montant modique) et les besoins spécifiques du financement de l'agriculture (investissement et d'équipement)
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi, et la faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou forment des Ingénieurs Agronomes (au nombre de 120 par an) Ces nouveaux ingénieurs sont utilisés surtout par les structures privées et depuis peu par l'Etat • Deux départements de l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi forment des ingénieurs des travaux en sciences environnementales et en productions animales (au nombre de 60 par an) les CETA (Collègues d' Enseignement Techniques Agricoles), forment par an 180 élèves par an. • Le LAMS (Lycée Agricole Médji de Sékou) forme environ 400 techniciens agricoles par an. Ils sont surtout utilisés par les projets d'encadrement, l'Etat et un petit pourcentage s'auto emploient • Ouverture prochaine de deux nouveaux centres (Lycées) par le gouvernement dans le Couffo et le Borgou • Trois Centres Songhaï initiés et gérés par le frère dominicain (Nzamujo) qui donne une formation professionnelle continue • 22 CPR (Centre de promotion Rurale) et CPFR (Centre de promotion des femmes rurales) dont seulement 13 fonctionnent encore. • Ces centres ont pour mission de former des jeunes ruraux déscolarisés, désireux de s'installer en agriculture et assurer la formation professionnelle continue des actifs agricoles. • Processus de révision des curricula de formation en cours au LAMS 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une vraie politique de formation élaborée sur la base d'une vision de développement du secteur agricole dans son ensemble. La politique de formation agricole et rurale en vigueur au Bénin reposait plus sur le développement de certaines spéculations qui présentaient un intérêt économique pour le bailleur de fonds que sur le développement global du secteur agricole. • La lycée reçoit trois fois sa capacité d'accueil à cause du taux de chômage élevé des diplômés des établissements de formations classiques • Les diplômés du Lycée Agricole Médji de Sékou qui étaient formés à l'auto-emploi n'ont su créer leur propre exploitation, sont restés longtemps au chômage, avant d'être recruté par l'Etat l'année passée.
Encadrement des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de plus de 2000 agents d'encadrement par le gouvernement pour les CeRPA • Recrutement des animateurs par les OP, ONG et les projets et programmes (PADFA, PRAMIRAD, PAHA, PADFA • Adoption du livre blanc sur le conseil en gestion devenue l'approche nationale de vulgarisation • Promotion du partenariat public- privé ex: Tundé pour la promotion du riz Nerica • Création des tables de concertation pour l'ananas et l'anacarde • Démarrage du programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (PUASA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de moyens matériels à cause de la lourdeur de la procédure administrative • Faible capacité (manque de qualification suffisante/formation trop théorique) d'intervention des acteurs tant du secteur public que non public (insuffisance du personnel de recherche et d'encadrement qualifié, etc.); • Absence de cadre législatif pour faciliter et coordonner en vue d'une plus grande synergie entre les interventions des différents acteurs.
Infrastructures et stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Le Nord qui produit la grande partie de la production agricole évacue les produits sans difficultés majeures grâce au réseau routier qui lie les grandes villes du pays et qui est asphalté 	<ul style="list-style-type: none"> • Les zones agricoles demeurent enclavées; ce qui constitue un handicap au développement durable de la production. • Les équipements modernes de stockage et de transformation font défaut, ce qui occasionne d'importantes pertes post récolte

Dans le contexte actuel, et au regard de tout ce qui précède, les défis majeurs pour l'agriculture béninoise sont:

- Nourrir la population béninoise: le secteur agricole doit assurer la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels sans cesse croissants des populations;
- Assurer l'accroissement des revenus des producteurs agricoles pour la satisfaction des besoins non alimentaires (en soins de santé, d'éducation et autres);
- Jouer le rôle de vecteur de croissance économique pour atteindre un niveau satisfaisant en matière de contribution du secteur à l'économie nationale.

Le programme de relance du secteur agricole élaboré en 2006 par le Gouvernement se veut une réponse à ces défis.

2.7. Le programme de relance de l'Agriculture

Les grandes lignes de ce programme sont:

La vision: Le Bénin, une puissance agricole dynamique, compétitive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population

2.7.1 Orientations stratégiques et domaines d'intervention

- Développement des filières porteuses dans les domaines des productions végétales (coton, ananas, anacarde, maïs, manioc, cultures maraîchères, riz, palmier à huile, animale (volaille, aulacode, lait, œufs) et halieutique (la crevette, poisson).
- Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle: accroissement de la compétitivité des produits vivriers de grande consommation; niveau prix des produits alimentaires convenables pour les consommateurs; réduction de la facture alimentaire;
- Conquête des marchés, transparence des transactions et respect des normes et traçabilité des produits, sur la base des informations commerciales bien partagées.

2.7.2 Promotion des filières agricoles: horizon 2011

2.7.2.1 Productions végétales

- Accroître la production du maïs de 841 000 tonnes en 2005 à 1.100.000 tonnes, afin d'attendre un solde vivrier d'au moins 250.000 tonnes
- Tripler le niveau de production actuel de l'ananas béninois en le faisant passer de 110 000 tonnes à au moins 400 000 tonnes tout en améliorant sa qualité et sa compétitivité.
- Accroître la production nationale du riz à travers l'amélioration du rendement (passer de 2 t. à 5 t. à l'hectare) pour atteindre une production croisière de 150.000 tonnes
- Accroître la production de coton- graine jusqu'à 600 000 Tonnes et la stabiliser
- Améliorer la compétitivité des noix, amandes et autres sous produits de l'anacarde;
- Approvisionner les marchés nationaux, régionaux et internationaux en (4) principaux produits de transformation du manioc à savoir: le gari, les cossettes de manioc, la farine de manioc et l'amidon dont le tapioca;
- Couvrir 100% de la demande locale en produits maraîchères

2.7.2.2 Productions animales

- Accroître la production de viande de 45 % afin de réduire le déficit des besoins en viande de 30%
- Porter la production de viande de poulet de 20.000 tonnes en 2005 à 30.000 tonnes en 2010 afin de réduire les importations de 50%;

- Porter la productivité par poule pondeuse de 220 à 250 œufs par an pour réduire considérablement et supprimer progressivement les importations.

2.7.2.3 Productions halieutiques

- Réduire les importations de poissons de 20% grâce aux produits d'aquaculture
- Porter le niveau d'exportation des crevettes de 700 t. à 900 t.

2.7.3 Amélioration du système de production

2.7.3.1 Recherche, semences et conseil agricole

- Rendre disponibles et accessibles les innovations technologiques, les semences et plants améliorés;
- Améliorer les taux d'encadrement des producteurs à travers le renforcement et la dynamisation des services de vulgarisation.

2.7.3.2 Mécanisation

- Faciliter l'accès d'au-moins 20% des exploitants agricoles et autres acteurs aux équipements modernes de production et de transformation grâce à des crédits adéquats. La coopération Sud-Sud sera développée à cet effet;
- Appuyer la mise en place et le renforcement des structures décentralisées d'appui à la mécanisation agricole (CEMA, CUMA);
- Mettre en place un plan de formation des prestataires et producteurs adaptée à chaque zone agro-écologique

2.7.3.3 Maîtrise de l'eau

- Poursuivre la réalisation des aménagements hydro-agricoles pour passer de 1200 à 2 850 hectares;
- Construire 200 petits barrages collinaires à but agro-pastoral dans les sites appropriés;
- Mettre en œuvre la phase pilote du Projet d'Appui au Développement Agricole de la Vallée de l'Ouémé:
 - 6000 hectares d'aménagement hydro-agricole,
 - 50 retenues d'eau, 100 hectares d'étangs piscicoles,
 - 50 hectares d'enclos pour l'aquaculture,
 - 550 km de pistes rurales,
 - 100 hectares de cultures fourragères.
- Mettre en œuvre le programme de promotion de l'irrigation privée sur 8.000 hectares

2.7.4 Actions d'accompagnement

Il s'agit des actions relatives à l'environnement institutionnel, le financement, la sécurité foncière, l'information/communication, le suivi évaluation et le genre et développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le gouvernement compte beaucoup sur les partenaires du secteur notamment les partenaires bilatéraux tels que AFD, GTZ, DANIDA, FIDA, CTB, la Coopération Suisse, SNV, l'Ambassade Pays Bas, etc. qui dispose déjà d'un cadre de concertation. Ils seront bientôt rejoints par les institutions multinationales et plus tard par les privés. Pour plus d'efficacité, ils viennent de choisir la CTB comme chef de fil pour le secteur agricole. A cela, il faut ajouter l'élaboration des termes de référence (TDR) en cours afin de procéder à l'analyse institutionnelle du secteur « filières agricoles ».

Dans le rang des privés, il y a M. TUNDE qui fait la promotion du riz NERICA et appuie la recherche variétales dans différentes communes.

Mais spécifiquement, le gouvernement a initié un certain nombre d'actions à savoir:

- Recrutement de 2000 agents pour un meilleur encadrement des producteurs
- Mise en place d'une cellule transitoire de régulation des filières agricole dont le mandat est arrivé a terme en mai 2008. La CTB se propose de mettre un assistant au niveau de cette cellule.
- Le programme d'Appui aux Développement des filières d'Agricoles (PADFA)
- Plus de moyens à l'INRAB pour la mise au point de matériels (semences) plus perforantes. Exceptionnellement en 2008 l'Etat a demandé à l'INRAB outre la production de semence de base, la formation des multiplicateurs de semences
- La transformation de la Direction de la Formation et de la Vulgarisation agricole(DIFOV) en Direction du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle
- Etc.....

3. Le mouvement paysan au Bénin

3.1. Historique des OPA au Bénin

L'histoire des OPA béninoises, peut être décomposée en trois 3 périodes:

- De l'époque coloniale jusqu'en 1972,
- de 1972 à la Conférence Nationale: début des années 90,
- du début des années 90 à aujourd'hui.

De l'époque coloniale jusqu'en 1972: l'histoire des coopératives et autres organisations assimilées au Bénin remonte à l'époque coloniale où elles avaient été créées pour servir d'instrument de mise en œuvre des politiques économiques par les colonisateurs et des gouvernements qui se sont succédés. Ainsi, différents types et formes ont marqué cette période. Il s'agit de l'Union Coopérative Dahoméenne, les champs collectifs, les villages agricoles pilotes (VAP), les clubs de jeunes ruraux appelés « Clubs 4D » et les coopératives d'aménagement rural au Sud-Bénin.

Ces différentes formes d'organisation paysannes ont été régies par des textes dont le plus récent, l'ordonnance n°59/PR/MDRC du 28 Décembre 1966 était et reste le seul cadre juridique et réglementaire de référence pour la mise en place et le fonctionnement des Organisations Paysannes.

En résumé, jusqu'en 1972, les OPA étaient organisées selon la volonté de l'Etat essentiellement autour des productions comme le palmier à huile puis le coton et l'arachide. Ces OPA avaient pris plusieurs formes dont la plupart étaient à la fois contraignantes et dirigistes.

De 1972 à 1990: pendant cette période les organisations de producteurs ont été fortement influencées par le choix politique et idéologique du pays à savoir le socialisme scientifique comme voie de développement. On a alors assisté à la naissance au coté des GV et club 4D cités plus haut des groupements révolutionnaires à vocation coopérative (GRVC) et coopératives agricoles expérimentales de type socialiste (CAETS).

Début des années 90 à aujourd'hui (troisième période): Cette période reste marquée surtout par la Lettre de Déclaration de la Politique de développement Rural(LDPDR) qui a distingué les missions exclusives (régaliens) et celles non exclusives de l'Etat. Elle a de ce fait constituée le point de départ d'une dynamique endogène d'organisation des producteurs pour assumer de nouvelles responsabilités cédées par l'Etat.

Ainsi, depuis 1991 on assiste à la naissance des associations territoriales et filières avec des fortunes diverses. Des efforts de structuration verticale ont été également notés avec la naissance de certaines faitières (FUPRO, GEA, etc.).

Malheureusement, dans l'exercice de leur mission en complément au rôle de l'Etat, les organisations paysannes ne réalisent pas toujours les synergies d'actions indispensables à leur efficacité. Elles sont souvent instrumentalisées par les autres acteurs de leur filière. C'est le cas par exemple des organisations de la filière coton.

En dépit de leur insuffisance sur le plan organisationnel, institutionnel, etc. les organisations paysannes sont aujourd'hui une réalité dans le paysage socioprofessionnel agricole du Bénin. Elles sont devenues des structures incontournables de la profession agricole dans sa diversité. C'est donc conscient de leur importance que le gouvernement sous la pression de la banque mondiale a ins-

tallé et finance le fonctionnement du point focal des OP dont la mission est entre autres de servir de: Maître d'Œuvre à la mise en place d'un cadre de concertation OP, œuvrer à la mise en place d'un système national de représentativité des OPA et assainissement de la gestion des OPA. (TDR élaborés et étude en cours)

Il s'agit là d'un geste de bonne volonté qui cache l'intention du gouvernement de fragiliser à travers certains actes, le mouvement paysan. C'est le cas par exemple de la création par décret du Cadre de Concertation des Producteurs de Coton (CDPC) en parallèle de l'ANPC.

Aujourd'hui, le mouvement des organisations paysannes et organisations professionnelles agricoles (OPA) compte plusieurs structures faïtières à envergure nationale qui sont parfois membres des structures sous régionales et internationales telles que le ROPPA, la FIPA, le MAE, etc.

Dans le souci d'une harmonisation et une plus grande efficacité d'action au plan national, ces organisations ont créé en mars 2006 la Plate forme Nationale des Organisations Paysannes et Professionnelles Agricoles (PNOPPA). **En annexe 3 se trouve le schéma de structuration des OPA au Bénin.**

3.2. La situation actuelle des OP au Bénin

Aujourd'hui du point de vue typologique, le mouvement paysan béninois est riche. **Voir liste en annexe 4.** Il est composé de plusieurs réseaux d'organisations de producteurs et d'autres formes associatives d'envergure variable selon le niveau de structuration, la nature et la zone d'activités.

Un grand nombre de ces organisations paysannes et autres associations professionnelles agricoles disposent de leurs textes réglementaires (Statuts et Règlement Intérieur) et sont enregistrées soit au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), soit au niveau du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation (MISD).

En ce qui concerne leur typologie, on distingue:

a) les organisations de type «géographique» à savoir:

- Très nombreux, les GV (groupements villageois), les GP (groupements de production), les GF (groupements de femmes) sont géographiquement limités au niveau du village.
- Les Coopératives d'Aménagement Rural (CAR), qui sont géographiquement définies autour d'une production (palmier à huile)
- les Unions Communales des Producteurs (UCP) et les Unions Régionales des Producteurs (URP), les fédérations départementales du GEA-Bénin, et les Unions Régionales de Coopératives d'Aménagement Rural (UR/CAR).
- des organisations faïtières à l'échelle nationale qui sont dans les rôles de défense d'intérêt, de représentation et d'organisation des services

b) les organisations type «filière» à savoir les associations à envergure nationale, régionale et parfois communale (voir liste en annexe 4)

3.3. Fonctions assurées par les OP

La Lettre de Déclaration de la Politique de Développement Rural de 1991 a reconnu quatre acteurs pour le secteur agricole:

- les exploitants agricoles et leurs organisations;
- le secteur privé (commercial et industriel);
- les collectivités locales décentralisées;
- l'Etat et ses démembrements.

Pour ce qui est des fonctions, la lettre en a distingué deux: les missions exclusives et les missions non exclusives

a) les missions exclusives (régaliennes) pour l'Etat

- l'élaboration en liaison avec les acteurs agricoles de la politique agricole: les types d'agriculture, les types d'exploitation à promouvoir et les filières prioritaires;
- la réglementation et le contrôle des fonctions de tous les acteurs;
- le suivi évaluation du secteur agricole et rural

b) les missions non exclusives à l'Etat

- la recherche & développement;
- la formation;
- la vulgarisation;
- le conseil agricole.

Ce qui signifie que d'autres acteurs dont les O.P. peuvent jouer ces missions.

Les Organisations paysannes des différents niveaux exercent des fonctions très diverses suivant les besoins des producteurs membres ou des O.P. de niveau plus bas. A titre d'illustration, ci-après deux exemples: les OP de la filière riz, et le réseau FUPRO.

Le cas d'une structure filière: le Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B)

Niveau	Fonction assurée par les OP
Producteurs/groupements au niveau village	<ul style="list-style-type: none"> • Production • Multiplication de semences • Recensement des besoins en intrants • Gestion des intrants • Suivi des formations • Abriter les essais de pré vulgarisation
Commune (UCR)	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des produits • Organisation de la multiplication de semences • Distribution des intrants • Transport • Gestion des équipements (décortiqueuse, • Formation
Région (URR)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation commercialisation • Contractualisation • Formation • Conseil agricole
Nationale (CCR-B)	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation • Plaidoyer • Formation

Le cas d'un réseau: la FUPRO (le plus grand réseau de producteurs)

OPA	Description	Fonctions
FUPRO	Il s'agit d'une fédération dont les membres directes sont les Unions régionales de producteurs et les unions nationales de filières. Il s'agit spécifiquement de 6 Unions Régionales des Producteurs (URP) et 6 unions nationales filières: Association nationale des producteurs de coton (ANPC), Association Béninoise des Cuniculteurs (ABeC), Association Nationale des aviculteurs du Bénin (ANAB), Conseil National des riziculteurs (CCR-B), Association Nationale des mareyeuses et mareyeuses ANM, et de deux structures spécifiques celles de femmes agricultrices (ANAF)	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation • défense des intérêts • information communication • Appui sous-forme de services aux structures membres (suivant leurs besoins)

Comme on peut le constater, la FUPRO est constituée de structures de type territoriale mais également de structures de type filière.

Le tableau suivant donne la répartition de rôles entre les différents types d'OP membres

Tableau de la répartition des rôles au niveau national entre la FUPRO, les ANPS, ANAF et AJAF

OP DOMAINES	FUPRO	ANPS (Association Nationales des producteurs spécifiques)	ANAF (Association Nationale des femmes) et AJAF (Association Nationale des Jeunes Agriculteurs de la FUPRO)
Défense des intérêts			
Représentation	Questions d'intérêt Général	Questions spécifiques aux filières	Questions spécifiques aux femmes ou aux jeunes Positionnement de l'ANAF et d'AJAF dans les organes de décisions et organisations filières
Négociation	Foncier, crédit, mécanisation,	Questions spécifiques aux filières	Questions spécifiques aux femmes et aux jeunes
Lobbying et Plaidoyer	Questions d'intérêt Général	Questions spécifiques aux filières	Questions spécifiques aux femmes et aux jeunes
Gouvernance			
Gouvernance interne	X	X	X
Appui à la gouvernance des membres	X	Envers les ARFS	En vers les ARFA
Exigence de la gouvernance envers la hiérarchie	A régler par une commission interne désignée par l'AG et responsables devant elle.	Envers la FUPRO	envers la FUPRO
Promotion des filières			
Approvisionnement en intrants	Lobbying pour exonérations fiscales Négociations de partenariats stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Centralisation des besoins des membres Recherche de fournisseurs pour les intrants spécifiques Négociation de partenariat stratégique avec les fournisseurs pour les intrants spécifiques 	Non applicable
Appui à la production	<ul style="list-style-type: none"> Implication dans les activités du comité national de vulgarisation et de conseil agricole Participation au du Comité National de Recherche Agricole) et au CRRD 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration des plans d'actions nationaux des filières Suivi et évaluation de la production Centralisation des données et informations sur les filières 	
Appui à la transformation		<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la démarche qualité Création de label Diffusion des normes Recherche et diffusion d'informations sur les équipements spécifiques Centralisation des besoins en équipement spécifiques Collaborations avec les équipementiers et fournisseurs spécifiques 	
Mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> Gestion centrale du système PICA Informations sur les marchés d'écoulement et orientation des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Centralisation des informations sur les produits et les prix au système PICA Renseignement du PICA Informations sur les marchés d'écoulement et orientation des clients Formation sur la normalisation et la démarche Recherche de marché de niche 	

Accès aux autres facteurs de production			
Foncier			Lobbying pour la prise en compte des spécificités des femmes et des jeunes dans les positions défendues par la FUPRO
Crédit	X	En cas d'opportunité au sein de la filière	Pour crédits spécifiques aux femmes et aux jeunes
Mécanisation agricole	X	En cas d'opportunité au sein de la filière	
Services aux OP membres			
Montage de projet	X	Pour les organisations membres	Pour les dossiers spécifiques et de première installation
Parrainage	X	Pour les organisations membres	Des ARFA et ARJAF
Appui-conseils	X	Pour les organisations membres	Aux ARFA et ARJAF
Services sociaux			
Mutualité sociale	X		
Besoins spécifiques aux femmes			X
Assurance agricole	X		
Pandémie	X		
Formation (voir appui à la gouvernance des membres)	X	Elaboration des plans de formation Mise en œuvre des plans de formation	Pour les formations spécifiques aux femmes et aux jeunes
Partenariat	X		
Information-Communication	X		Au sein de ANAF et AJAF et envers les membres de la FUPRO
Maîtrise d'ouvrage	X	Négociation de la maîtrise d'ouvrage auprès des projets locaux Mise en œuvre des activités	

Les différents entretiens que la mission a eu avec des leaders paysans et avec divers acteurs intervenant dans le secteur agricole ont fourni des éléments permettant de présenter les principales forces et faiblesses des OPA béninoises. Les voici:

Tableau: Forces et Faiblesses des OPA Béninoises

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Reconstruction du mouvement paysan en cours • Prise de conscience des leaders • Naissance de la plate forme nationale • Création du point focal par le gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de statistiques sur leurs membres • Faibles culture syndicale • Faible leadership • Incapacité de couvrir les dépenses de souveraineté • Analphabétisme des membres • Conflits d'attributions entres responsables • Faiblesses maîtrise de la répartition de rôles entre structures territoriales et filières • Rapports conflictuels ave certaines structures d'encadrement • Faible efficacité technique • Faible appropriation des textes de base par endroit • Confusion entre les rôles de la chambre d'agriculture et les rôles des OP • Faible collaboration avec les autres acteurs • Mauvais fonctionnement des organes • Endettement des OP cotonnières • Faible rentabilités des activités des OP de base • Pour le moment la plupart des organisations filières sont très peu fonctionnelles
Approches de solutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des textes coopératifs • Elaboration d'un code agricole précisant le rôle des uns et des autres • Diffusion à grande échelle des nouveaux textes • Formation des leaders à tous les niveaux • Développer le contrôle collectif au sein des OP • Renforcer les organes de contrôle interne: instaurer des règles générales de fonctionnement dans les réseaux • Reprendre la traduction des textes de base en langues locales • Appui aux organisations paysannes dans les filières prometteuses 	

4. Le secteur agricole au Bénin

4.1. Rôles des différents acteurs du secteur agricole

Différents acteurs dans le secteur agricoles

Acteurs	Attributions
MAEP/ETAT (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche)	<p>Aujourd'hui, l'Etat se recentre progressivement autour de ses fonctions régaliennes de définition de politique, de programmation et de coordination, de fonctions d'appui et d'accompagnement, de facilitateur du rôle des autres acteurs. Plus concrètement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • met en place et pilote la stratégie de développement du secteur, qu'il a défini avec les autres acteurs du secteur. Cela implique notamment le suivi et le contrôle de la mise en œuvre de la politique, et la capitalisation et diffusion des informations, • Met en place un cadre incitatif pour appliquer la stratégie (législation adaptée, fiscalité,), • Coordonne l'aide extérieure, • Pilote la gestion des biens publics et des ressources naturelles (incluant la législation et le contrôle), • Suit l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle dans les différents départements et établit des filets de sécurité pour protéger les groupes vulnérables, • Assure le respect du droit, des lois et des réglementations. • Parmi ses nombreuses missions non exclusives, on retient : • L'appui aux différents types d'acteurs et notamment aux Organisations Paysannes et organisations professionnelles agricoles (OPA). • La formation et le renforcement des capacités de ces acteurs à travers des programmes et actions, • La Recherche et vulgarisation agricole
DPP: Direction de la planification et de la programmation	<p>La DPP est chargé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collecte, le traitement, la circulation, et la diffusion de l'information (statistique, banque de données, documentation, fiches de suivi des activités, de programme, etc.) dans le but de suivre l'évolution du secteur agricole rural • L'analyse des prévisions sur le secteur agricole et rural • L'élaboration des stratégies et politiques agricoles et projets • La préparation, la négociation et le suivi et l'évaluation des projets et programmes • La planification et la programmation des investissements du secteur • L'élaboration des rapports périodiques et d'un rapport annuel des activités du Ministère
DICAF: Direction du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de conseil agricole et de formation opérationnelle • L'essentiel du travail est fait par le biais des CeRPA qui disposent à cet effet d'une Direction de l'Information, de la formation et de l'appui aux Organisations Professionnelles (DIFAOP)
DAGRI: Direction de l'Agriculture	<p>Elle a pour mission de définir la politique de l'Etat en matière de production végétale et de veiller à son application. Spécifiquement, elle est chargée de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La détermination des conditions technico économiques de développement des productions végétales et le suivi de leur mise en œuvre • La surveillance phytosanitaire • L'organisation et le suivi des actions de protection phytosanitaires • La contribution à l'élaboration de la politique agricole et d'objectifs à atteindre dans le domaine des productions végétales • La définition et la contribution à l'organisation des activités de promotion agricole nationale • Le suivi de la mise en place des moyens de production végétale et l'application des mesures de politique agricoles prévues pour la réalisation des objectifs de production végétale • Le suivi de l'évolution des productions végétales, la détermination des facteurs et des mécanismes qui influencent cette évolution • Le concours à la définition de la politique nationale en matière de production des semences de base à partir des variétés mises au point par l'INRAB, la coordination des actions et l'appui technique aux structures et personnes impliquées dans la production de semences certifiées

	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de la journée mondiale de l'alimentation, des foires et concours agricoles en rapport avec les autres structures impliquées • L'organisation du contrôle sanitaire des végétaux et des produits végétaux et le contrôle sanitaire des végétaux et des produits végétaux et le contrôle de la qualité des intrants agricoles • La participation en rapport avec les structures habilitées, à la conception à la production et à la diffusion de documents écrits, films ou sonores relatifs à la vulgarisation et au conseil agricole
CeRPA et / CeCPA <i>Structures décentralisées du MAEP au niveaux régional et communal</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'élaboration, la diffusion et l'application des textes réglementaires liés aux CeRPA • Coordination et mise en œuvre de l'action de l'Etat dans chaque région • Interface entre le MAEP et les producteurs • Appui technique aux producteurs
INRAB <i>(Institut National de Recherche Agricole du Bénin)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des technologies pour le monde rural en harmonie en préservation des ressources naturelles et de contribuer ainsi à l'avancement de la science. • Concevoir, exécuter soit de sa propre initiative soit à la demande du gouvernement, des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux des programmes de recherche présentant un intérêt particulier ou général dans les domaines intéressants le secteur agricole • Contribuer à assurer le transfert des acquis de recherche en direction des utilisateurs • Coordonner sur le plan national toutes les activités en matière de recherche agricole • Contribuer à la formation des cadres pour la recherche agricole et le développement • Effectuer des études et expertises en matière de recherche agricole • Publier et diffuser les résultats des travaux de recherche et plus généralement concourir ainsi au développement technique et scientifique
Le Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin	<p>La Chambre Nationale d'Agriculture a pour mission* de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner aux pouvoirs publics et autres organismes d'appui les avis et renseignements qui leur sont demandés sur les questions d'intérêt agricole; • Faire valoir leurs positions sur: <ul style="list-style-type: none"> • les moyens d'assurer la promotion de l'agriculture; • les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation agricole telles que la réglementation des prix des productions, les tarifs douaniers, l'acquisition des facteurs de production, la réforme agraire et la politique agricole en général; • présenter aux pouvoirs publics des propositions sur les moyens de développer les activités agricoles et d'assurer l'autosuffisance alimentaire des populations; • appuyer la création des associations professionnelles agricoles (coopératives, groupements, syndicats, etc.); • animer, informer, former et conseiller dans les domaines dont l'objectif est de concourir à la promotion de l'agriculture et à l'entrepreneuriat agricole; • s'impliquer et assurer l'émergence, la réalisation et l'évaluation de tous projets de développement rural. • A terme, les chambres d'Agricultures doivent devenir: • Le lieu de rencontre et de concertation des différents acteurs agricoles, • L'instrument privilégié pour organiser les services au monde rural, que ce soit sur financement propre (parafiscal) ou par délégation de crédits publics. Les formations sont des services dont les Chambres pourraient assurer la responsabilité par elles-mêmes ou par délégation à des services privés.
ONG locales et internationales	<p>Aujourd'hui les ONG locales et internationales sont plus particulièrement présentes sur les missions non exclusives à l'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des activités de transformation et de la commercialisation. • des services d'appui et en particulier des services d'appui conseil agricole. • Le renforcement de capacités • L'implication du secteur privé est lente et progressive, particulièrement dans les secteurs du Conseil Agricole et de la formation, services dont les organisations professionnelles devront assurer la responsabilité par elles-mêmes ou par des prestataires privés.
Les Privés	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit des missions non exclusives à l'Etat notamment • l'approvisionnement en amont de la production et des prestations de service. • L'encadrement pour une meilleure utilisation des intrants • La commercialisation des produits agricoles • La transformation de certains produits agricoles

* Les nouveaux statuts ont été approuvés par le Gouvernement en février 2001 et font désormais l'objet du décret n° 2001-097 du 20 février 2001 portant « approbation des statuts et création du Réseau de Chambres d'Agriculture du Bénin »

4.2. Les partenaires des Organisations Paysannes

4.2.1 Les instances appuyant ou collaborant avec les OPA béninoises

Organisation	Appuis donnés aux OPA béninoises
PDRT: Programme de Développement des Racines et Tubercules et PDFM: Programme de Développement de la filière Manioc (financé par la FIDA)	<ul style="list-style-type: none"> la formation des producteurs, Encadrement des producteurs par des animateurs la fourniture des intrants aux paysans multiplicateurs et des crédits, la production de matériel végétal amélioré (boutures de pré-base, de base et certifiées). Appui financier et/ou appui-conseil à la structuration verticale des producteurs de manioc
AFDI: Association Française Pour le Développement International	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la commercialisation groupée des noix de cajou Promotion de l'ananas export dans l'Atlantique Appui aux éleveurs de petits ruminants dans le nord Appui à la commercialisation du riz local <p>Il s'agit d'un appui financier, appui-conseil, voyages d'échange, formation</p>
VECO	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la filière riz dans le département des collines (Formation des producteurs sur les itinéraires techniques, et la gestion, appui à la structuration, Appui à la recherche de débouché et d'intrants Les bénéficiaires sont l'UNIRIZ et ses membres Les animateurs de 4 ONG (locales) ont été impliqués Appui à la filière manioc: Analyse genre, Formation sur les itinéraires techniques
OXFAM-Québec	<ul style="list-style-type: none"> Appui-conseil au CCR-B pour des plaidoyers pour limiter les importations de riz Appui financier à la multiplication de semences de riz par les producteurs
Agriterra	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel (finances et appui-conseil) à la FUPRO et les 3 URP du Sud. Ce qui sera élargi d'es 2009 à toutes les URP Appui à la planification stratégique
DANIDA	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des groupements de femmes par le biais des consultants et ONG, appui institutionnel aux Institutions de Micro-finance sous forme de construction de siège/ bureau, fonds de crédit aux institutions de Micro finance qui donnent des crédits rotatifs à leurs clients
CTB: Coopération technique Belge	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel au groupe anacarde au sein de l'URP Atacora –Donga Programme d'Appui au Développement du Monde Rural dans le Mono (PAMORAM) et PAMORA dans l'Atacora (financement et assistance technique)
BRS	<ul style="list-style-type: none"> Financement des projet de transformation des produits agricole, d'achat ou installation des CUMA (Coopérative d'utilisation des matériels agricoles) par des crédits à des taux variant de 10 à 12% avec des conditions plus souples (garantie)
Ambassade Pays Bas	<ul style="list-style-type: none"> Financement du projet pro-coton pour l'ANPC (Association Nationale des Producteurs de Coton Appui à la construction des usines de transformation de noix de cajou
SNV	<ul style="list-style-type: none"> Appui technique à l'élaboration des plans communaux de développement de la filière coton Accompagnement des UCP dans la mise des plans d'action Appui-conseil aux producteurs de palmier à huile et anacarde
ETAT: PUSA Programme d'Urgence de Sécurité Alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de semences et d'intrants subventionnés et des crédits de campagne aux producteurs par le biais de certaines UCP
ETAT: PADFA Pro gramme de Développement des filières agricoles	<p>Organisation des producteurs à la base</p> <p>Mise à disposition des semences</p>

PADPPA: Projet d'Appui au développement de la pêche Artisanale	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des pêcheurs • Financement des équipements de pêches • Formation des pêcheurs • Sensibilisation sur les textes • Financement des Activités Génératrices de revenus (crédits)
INRAB	<ul style="list-style-type: none"> • Production de semence de base de Nerica, Formation des producteurs pour la production des semences certifiées • Production fiches techniques sur les principales cultures
PAPLGA: Prévention et Lutte contre la Grippe Aviaire	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Abattage des animaux malades
PROTOS	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement Hydro agricole pour la production de riz, • Formation technique • Appui à la commercialisation • Appui financier et assistance technique
GTZ	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement de la Filière anacarde dans une approche chaîne des valeurs (Organisation d'atelier de réflexion, Formation , Financement études, etc.)
SDI, DEFIS, PAGOGE, SAMAC, SOGICOM, SOTICO, DFA, CSI, Fruitex, etc.	(Sociétés privées) Importation et distribution d'intrants agricoles
Banque Mondiale	Financement de programme d'appui à la réforme de la filière coton Evaluation finale faite en mai 2008
FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Financement du programme de développement des plantes à racines et tubercules • PADER: Projet d'Appui au Développement Rural • PADRO: Projet d'Appui au développement Rural de l'Ouémé • PAMF: Projet d'aménagement des Massifs Forestiers <p>Les projets PADER et PADRO outre les volets renforcement de capacité et réalisation d'infrastructures socio collectifs, met en place des lignes de crédit pour les groupes cibles</p>
IMF: FECECAM/CLCAM,	Les CLCAM offre aux producteurs des crédits de campagne mais le taux (18 -24% l'an) et les modalités de remboursement ne sont pas trop adaptés à l'agriculture. Pas de crédit d'investissement
IFDC	Mise en œuvre au Bénin des projets MIR, MISTOWA, WACIPE, 1000+ Il s'agit de programmes visant l'accès des producteurs aux facteurs de production, meilleurs accès aux informations du marché et une amélioration des stratégies de commercialisation, de vulgarisation, de capitalisation, et d'analyse des chaînes de valeur c'est à dire les structures de coût. La collaboration avec les O.P. faitières reste encore timide.
ADEX (Association pour le développement des exportations)	<p>Finance des études de marché</p> <p>Finance des voyages d'étude et des formations</p> <p>Il s'agit d'une structure de promotion de l'exportation à travers les activités de renforcement des capacités et d'amélioration de la compétitivité. Elle est constituée des représentants des producteurs, de l'Etat, du patronat, de la chambre de commerce et d'industrie, etc.</p>

4.2.2 Quelques leçons apprises des expériences passées dans l'appui aux OPA

- Les grands aménagements n'ont pas produit les résultats attendus car les producteurs de ces périmètres n'ont pas pu s'appropriés les technologies mises en place
- La mauvaise gestion de la caution solidaire au niveau de la filière coton par les OP a jeté de discrédit sur le mouvement paysan en général et servi de prétexte à l'Etat pour une ingérence dans leur organisation
- L'efficacité des organisations paysannes dans les cadres de concertation, les interprofessions etc. reste limitée du fait de leur faible capacité (d'analyse, de formulation des propositions et de négociation)
- L'absence de statistiques fiables sur les organisations paysannes ne permet pas à l'Etat de discuter avec un/des interlocuteurs fiables du mouvement paysan.
- Les appuis aux faitières sont importants mais leur impact sur les producteurs à la base est encore très faible, car

- ces appuis ne se sont pas suffisamment traduits dans des services concrets aux producteurs ou aux OPA de niveau plus bas dans la structuration
- la formation des leaders s'est limitée aux dirigeants des faïtières et des systèmes de restitution et de partage avec leurs collègues des autres niveaux d'OPA n'ont pas été concrétisées
- Une confusion de rôle entre le réseau des chambres d'Agriculture et les OPA à tous les niveau
- Les OPA faïtières sont plus dans les fonctions de représentation que celle de syndicat. Elles prennent très peu de position par rapport aux choix du gouvernement et les événements du secteur agricole.

4.3. Aperçu des acteurs clés dans la filière riz

Niveau d'intervention	Acteurs	Forces	Faiblesses
Politique agricole	OPA: 1) CCR-B, 2) FUPRO Autres acteurs: MAEP	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts réguliers avec le Ministère (parfois avec le Président) • Appui d'Oxfam – Québec pour le plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Les contacts sont occasionnels non encore formalisés/périodiques • Appui de la FUPRO pas visible • Absence d'agent permanent du CCR-B pèse lourdement sur les leaders • Absence de politique de promotion du riz local • L'importation de riz reste très importante • Le Bénin reçoit beaucoup de don de riz
Recherche agricole	Acteurs O.P.: CCR- B et quelques O.P. de base Autres acteurs: INRAB ADRAO	Participation aux essais	Faible influence sur les choix des thèmes de recherche
Vulgarisation agricole	Acteurs OP: CCR-B, URP Autres acteurs: INRAB, CeRPA/CeCPA TUNDE OLOFINDJI Razack	<ul style="list-style-type: none"> • Semence performante NERICA • Beaucoup de publicité autour du riz 	Peu d'efforts sur les variétés locales INRAB est très dominant et considère les OP comme des bénéficiaires non comme des acteurs clés
Education/Formation agricole	Acteurs OP: CCR-B, URP Autres acteurs: INRAB, CeRPA/CeCPA TUNDE OLOFINDJI Razack	Echange paysans – paysans sur les meilleures pratiques. ---	Moyens très limités pour assurer la vulgarisation Pas d'interventions tangibles pour le riz Stratégie d'intervention pas encore claire
Approvisionnement en Intrants agricoles	OPA: CCR-B – URR – UCR Autres acteurs: INRAB Acteurs OP: UCR Autres acteurs: pas spécifiquement pour le riz	Avec moyens financiers bailleurs, formation par experts INRAB Grande expertise dans le domaine et disposé à fournir la formation Organisation multiplication de semences Achat groupé des engrais	Moyens financier sont limités à quelques zones Très peu de moyens limités, doivent être loués par les O.P. Difficultés financière pour l'accès à l'engrais (coton)
Financement agricole	Acteurs O.P.: UCR Autres acteurs: BRS / IMF	Quelques rares UCR disposent des moyens grâce à des aides ou crédits	Absence d'intrant spécifique pour le riz Accès difficile aux crédits des banques/IMF Financement non adapté aux riziculteurs
Transformation de la production	OPA: URR (Ouémé, Mono) Autres acteurs: Commerçants privés, CIDR	Grâce à une aide 2 URR disposent d'une décortiqueuse Projet CIDR permet aux OP de participer dans une société mixte avec un entrepreneur privé	Qualité du riz blanc laisse encore à désirer (brisures et impurités) L'approche CIDR ne prévoit pas un rôle équitable pour les producteurs dans la société mixte
Commercialisation	Acteurs O.P. (URP) Autres acteurs: Commerçants privés, CIDR, VECCO	Organisation de la commercialisation groupée Société mixte (CIDR) a développé son label avec un riz parfumé bien apprécié. Aussi URP Mono a son label.	Expérience nouvelle (trop tôt pour apprécier)
Information/Conseils	URP MONO a des animateurs (Projet PROTOS)	Projet PROTOS	
Infrastructure: aménagement des rizières	Acteurs OP: UDP Mono/Couffo Autres acteurs: Etat, PROTOS	Expertise dans le rôle de maître d'ouvrage dans les programmes d'aménagement hydro agricole Disponibilité de ressources (Protos) Collaboration directe PROTOS - URP	Performance dans les site aménagées reste à améliorer Peu de sites aménagées par rapport aux potentialités dans le pays

5. Conclusions

Par rapport au contexte

- Une comparaison avec les 52 autres pays africains² montre que sur le plan politique le Bénin est classé 6^{ème}, sur le plan économique 26^{ème} (monté d'une place)³, sur le plan social 26^{ème} (monté d'onze places) ce qui lui donne la 15^{ème} place dans le classement général (une avancée de 5 places). Malgré ce classement plutôt bien, la réalité reste que 31% de la population vit de moins de \$ 1/jour et 23% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition.
- Les caractéristiques géographiques (accès à la mer, voisin du grand et très peuplé Nigeria), et physiques (climat tempéré, un réseau hydrographique important, de larges étendues de terres cultivables non encore exploitées) constituent des atouts pour le développement agricole du Bénin, en termes de facteurs de production et de commercialisation.
- Des problèmes liés au régime foncier (accès limité à la terre, manque de titre de propriété d'où faible accès au crédit et faible motivation à investir dans la fertilité) notamment dans la partie sud qui est plus peuplée, sont des obstacles au développement des exploitations agricoles. Le Plan Foncier Rural vise à y trouver des solutions mais sa mise en pratique se limitera dans un premier temps à 300 villages.

Par rapport au secteur agricole

- Il s'agit surtout d'une agriculture familiale avec des exploitations dont la taille moyenne est de 1,7 ha et dont la fertilité diminue rapidement faute de jachère et de moyens financiers pour l'achat des engrais chimiques, qui donne du travail à 70% de la population.
- Pendant des années l'agriculture était dominée par le coton qui procurait un revenu sûr aux producteurs mais qui est **aujourd'hui en crise suite à la** concurrence internationale déloyale et la mauvaise gestion de la filière par les acteurs notamment la gestion des intrants . D'autres cultures de rente comme l'acajou et le palmier à huile s'étaient également développées et sont actuellement plus prometteuses que le coton.
- Plus récemment d'autres cultures se sont propulsées suite à un marché de plus en plus important et rémunérateur: l'ananas, le riz, le manioc, le maïs et le maraîchage. Notamment le riz, le maïs et le manioc sont des produits cultivés presque sur l'ensemble du pays, l'ananas et le maraîchage étant liés à des zones précises. L'avantage des premières étant qu'elles contribuent largement à la sécurité alimentaire.
- Ces cultures font également parties de la liste des douze filières prioritaires que le Gouvernement béninois veut promouvoir dans le cadre de son ambition de faire du pays une puissance agricole dynamique et compétitive capable de nourrir la population.
- Pour chacune des trois cultures vivrières, la recherche a développé des variétés et des techniques culturales permettant d'augmenter significativement leur rendement à l'hectare.

² Jeune Afrique – L'état de l'Afrique 2008

³ Cette place au milieu de la liste, est due au faible endettement par rapport au PIB (6^{ème}).

Par rapport au mouvement paysan

- A différentes phases de son développement le Bénin a connu différents types d'organisations paysannes, le plus souvent dictées, sinon orientées par le pouvoir en place, et ayant pour objectif une meilleure production et écoulement des produits de rentes apportant des devises au pays. Le secteur cotonnier en est l'exemple frappant.
- Depuis quelques années certes il y a une certaine décentralisation et spécialisation dans le mouvement paysan. Suite à la crise dans le coton, mais aussi suite à la création des OPA spécialisée (acajou, ananas, palmier à huile) visant à promouvoir les intérêts relatifs à une culture particulière, le réseau FUPRO qui est la principale structure paysanne au Bénin, a connu une restructuration permettant justement à des OPA spécialisées de jouir d'une certaine autonomie sans renoncer à la solidarité avec les autres producteurs pour des intérêts transversaux.
- Avec la mise en œuvre de Lettre de Déclaration Politique de développement Rural: LDPDR par l'Etat mais aussi avec des appuis des bailleurs de fonds (Agriterre et AFDI notamment) aux OPA régionaux ou communaux, ces dernières ont développé des capacités permettant de mieux fournir des services aux membres et à jouer un rôle non-négligeable dans des projets de développement local.
- Suite au manque de formation et d'information les capacités des OPA locales et communales sont encore très faibles, exception faite de quelques-unes qui pourraient servir d'exemples pour les autres. Jusqu'à présent, les faitières ont plus retenu l'attention des structures d'appui aux OPA avec un faible impact sur le producteur à la base.
- Depuis deux ans il existe une plateforme nationale des OPA (PNOPPA-Bénin) créée sous l'influence du ROPPA et regroupe en son sein des réseaux autrefois concurrentiels. Certes jusqu'à présent peu d'actions communes ont été entreprises. Un projet commun GEA - FUPRO promu par UPADI vise également le rapprochement entre les deux réseaux.
- Par rapport aux nouvelles filières, seule les OPA rizicoles ont une réelle couverture nationale et ont construit leur réseau à partir de la base. Les activités sont entreprises et gérées au niveau le plus bas possible pour permettre un contrôle direct par les riziculteurs.

Par rapport aux autres acteurs dans le secteur agricole

- Le Gouvernement béninois s'est doté d'un plan ambitieux de relance de l'Agriculture qui vise à améliorer ses performances, à nourrir la population et à être compétitive sur le plan international. Même si le Gouvernement a recruté de nouveaux agents après 15 ans de statu quo (=baisse), les moyens pour réaliser ce plan de relance font encore défaut.
- Pour contourner l'exigence de la Banque Mondiale d'impliquer les OPA dans les négociations, un point focal des OPA et un projet d'appui aux OPA ont été mis en place, dominant ainsi la structuration endogène par les OPA elles-mêmes. D'une façon générale on assiste à une reprise en main par le Ministère des initiatives/des activités opérationnelles ce qui est contraire à son rôle. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle approche filière, les agents suscitent même la création de nouvelles OP filières aux cotés de celles existantes au lieu de renforcer ces dernières
- Dans le secteur cotonnier la crise mondiale s'est aggravée pour le producteur béninois suite à une domination de la filière par les industriels ayant des liens avec le monde politique, et une division du mouvement paysan par ces alliances.
- La Chambre d'Agriculture, bien que finalement acceptée par les OPA, ne joue pas encore un rôle de poids dans le développement des nouvelles filières, ni dans les débats sur des problèmes transversaux. On assiste à un conflit d'attribution entre Chambre d'Agriculture et les OPA

- Pour la plupart des nouvelles filières des entrepreneurs privés et/ou des ONG se sont intéressés pour y assurer l'une ou l'autre fonction, cela est notamment le cas pour le riz, l'ananas, l'anacarde et le maraîchage. Certes il n'y a pas encore une structure (interprofession) qui regroupe les différents acteurs pour ces filières comme cela est le cas pour le coton. L'Etat a mis en place les tables anacarde et ananas qui comprennent outre les acteurs de l'interprofession ses propres représentants

Par rapport à des appuis éventuels par la Fondation

- Sur base des données disponibles (atouts agricoles, marchés assurés, producteurs organisés) la filière riz offre les meilleures possibilités pour une intervention selon les objectifs et principes de la Fondation
- Il manque cruellement des données statistiques au niveau du mouvement paysan, ce qui en soit constituerait un domaine éventuel d'intervention pour la Fondation.
- Au niveau des OPA de base les besoins de renforcement des capacités pour rendre des services de qualité aux membres restent très grands.
- L'appui à un processus d'élaboration d'une loi d'orientation agricole serait une autre possibilité pour la Fondation de renforcer l'implication des producteurs dans le secteur agricole.
- Le développement d'un réseau de producteurs de semences et l'accès facile aux engrais sont également indispensables à l'amélioration de la filière.

6. Perspectives

L'état des lieux rapide des OPA et du secteur agricole béninois a permis de dégager un certain nombre de perspectives. Perspectives de développement pour les OPA et perspectives d'intervention pour la Fondation.

34

6.1 Renforcement des OPA dans des filières spécifiques

Par rapport aux filières promues actuellement par le Gouvernement béninois et qui permettent de toucher un nombre important de petits producteurs aussi bien en terme de sécurité alimentaire qu'en termes de création de revenus, les trois filières suivant offrent les meilleures perspectives. D'autres filières prometteuses sont le soja et l'arachide qui après transformation peuvent facilement être écoulés sur le marché local/national. Aussi celle des tubercules (igname et manioc) dont le rendement aurait augmenté grâce à la recherche mérite d'être étudiée davantage.

a. Le riz

Avec la crise alimentaire actuelle qui est structurelle et qui a fait monter le prix du riz, avec le développement des variétés plus performantes aussi bien pour les bas-fonds, les périmètres irrigués et les plateaux, avec une structuration des OPA rizicoles en cours depuis quelques années et avec des expériences de ces OPA, déjà à plusieurs niveaux de la filière, le riz constituerait la priorité pour une intervention du Programme d'appui aux OPA de la Fondation.

Au niveau des goulots d'étranglement identifiés des collaborations existent ou sont à développer entre les OPA et d'autres acteurs:

- Production de semences: avec l'INRAB et ADRAO (peut s'autofinancer)
- Aménagement des sites rizicoles: avec PROTOS, DGR (Direction du Génie Rural)(besoin d'investissements)
- Usinage et commercialisation: CIDR à travers modèle ESOP (demande des investissements), Tundé (à développer)
- Formation technique: à développer davantage avec INRAB à travers les systèmes d'agriculteurs – formateurs (après financement au démarrage à supporter progressivement par la filière)
- Approvisionnement en intrants: à développer davantage par les OPA avec les instituts de micro finance, le secteur privé dans des circuits sûrs de commercialisation

Tout en essayant de réaliser ces différentes fonctions le plus près possible du producteur (village et commune) il est important que le CCR-B assure la régie des grandes lignes et la cohérence entre les différentes opérations et constitue l'interlocuteur pour la Fondation. Cependant le Conseil ne dispose pas encore d'une capacité de gestion permettant d'exécuter un projet d'une telle envergure et cela n'est pas non plus dans ses attributions (concertation et coordination, défense des intérêts, promotion).

Il est donc nécessaire à ce que le CCR-B en concertation avec la Fondation identifie une autre structure qui a ces capacités de gestion. Les possibilités éventuelles seraient: la FUPRO-Bénin (réseau auquel appartient le CCR-B) et qui joue déjà ce rôle pour d'autres projets, ou un de ses partenaires actuels: AFDI, PROTOS, CIDR, OXFAM, VECO.

Au cours des prochains mois le CCR-B veut conduire un processus de planification stratégique comprenant un inventaire de ses membres et de leurs données de production, une diagnostique institutionnelle aux différents niveaux du réseau et la planification participative des actions à me-

ner les prochains 5 ans. Les moyens de son partenaire actuel Oxfam-Québec étant très limités, la Fondation pourrait financer ce processus.

b. Le maïs

Le maïs étant un produit de grande consommation au Bénin, et avec le développement des variétés qui résistent mieux à la sécheresse, il constitue avec le riz pluvial une alternative au coton, spécialement au Nord où il peut être produit à plus grande échelle. Outre la consommation par les hommes il constitue un composant important des aliments pour bétail dont les besoins ne font que croître. Toutefois sa commercialisation doit être bien organisée pour permettre un remboursement sûr du crédit intrants. La présente mission n'ayant pas eu le temps d'examiner d'une façon particulière cette filière, il sera nécessaire de rassembler davantage de données sur les différents aspects de la filière et sur le rôle des OPA aux différents niveaux/maillons de la chaîne pour mieux comprendre les atouts du Bénin par rapport à ses pays voisins.

c. Le maraichage

Avec l'urbanisation croissante au Bénin et le grand Nigeria à coté, cette filière offre de grandes possibilités pour les années à venir.

La mission n'ayant visité très rapidement que deux sites (Cotonou et Grand Popo) alors que la commune de Malanville (à l'extrême Nord-est au bord du fleuve Niger) et la vallée de l'Ouémé, constituent également des zones importantes de production (oignon, pommes de terre) il est nécessaire d'étudier davantage cette filière. Un tel travail pourra se faire par des conseillers des OPA, nationaux ou des pays voisins ayant une expérience dans cette filière. D'autant plus que les faiblesses actuelles des maraichers semblent avant tout se situer au plan organisationnel (aménagement et gestion des sites de production, approvisionnement en intrants spécifiques, organisation de la commercialisation). Et même l'amélioration des techniques culturales est une question d'organiser la formation technique/conseil à la gestion de l'exploitation, car l'expertise est souvent disponible au niveau des groupements (agriculteur – formateur).

6.2 Renforcement des OPA au niveau des faiblesses transversales et du cadre institutionnel

Par rapport à des faiblesses se situant dans l'ensemble des OPA peu importe la filière, des solutions globales sont à chercher bénéficiant à l'ensemble du mouvement paysan.

a. La mise en place des banques de données

L'absence de données fiables constitue une faiblesse cruciale non seulement pour la planification judicieuse des actions à entreprendre par les OPA, et pour leur suivi-évaluation, mais aussi pour tout autre intervenant en commençant par l'Etat. Il est donc urgent de développer des systèmes de collecte de données. Toutefois il doit s'agir des systèmes simples/faciles qui se construisent à partir du niveau du producteur individuel et dont l'intérêt est évident pour ce dernier. Ils doivent donc être développés dans une démarche participative par des personnes ayant une bonne compétence dans ce domaine, et sous la régie d'une plateforme nationale des OPA. La possibilité d'impliquer un institut de recherche et d'enseignement supérieur au Bénin pour la gestion et l'exploitation d'une banque de données des et sur les OPA reste à examiner.

b. Amélioration des systèmes d'information/communication

La circulation de l'information de qualité (exacte, utile et à temps) est crucial aussi bien pour la gestion des exploitations agricoles que pour celle des OPA, or il s'agit là une des grande faiblesses des OPA. Dans le monde paysan la communication orale est encore toujours celle qui domine

et est la plus efficace. Certes les leaders et agents des OPA nationales n'ont pas le temps physique pour transmettre correctement aux niveaux plus bas toute l'information utile qu'ils reçoivent. Il est opportun de développer un système d'information/communication au niveau national/régional qui approvisionne le niveau communal très régulièrement (hebdomadaire) en brèves informations de qualité. Pour des thèmes précis intéressant un grand nombre de producteurs ou de leaders, des fiches techniques peuvent être développées, au besoin dans différentes langues (locales). Dans le passé le PPAB (ancien projet de la coopération française et d'AFDI) jouait ce rôle au Bénin. Ce rôle devrait être joué par les OPA faitières mais elles manquent des capacités financières et humaines pour le faire. Au niveau du ROPPA cette fonction existe mais est encore mal jouée pour les mêmes raisons. La mise à leur disposition d'une personne très expérimentée par AFDI⁴ ne s'est pas encore finalisée suite à des problèmes institutionnels. En attendant la personne en question a démarré l'activité au niveau d'AFDI sous-régionale mais à petite échelle. Pour rendre cette initiative durable et à la portée des différents pays de la sous-région, il serait opportun de concevoir un système d'information/communication pour l'ensemble du réseau ROPPA en utilisant les expériences du passé. En concertation avec le ROPPA la Fondation pourrait demander à AFDI⁵ de concevoir un projet dans ce sens, suivant des Termes de Référence à formuler par ROPPA et la Fondation.

c. Formation des leaders

Bien que des formations pour des leaders ont eu lieu dans le passé et font partie de la plupart des différents projets qui se réalisent en faveur des OPA, elles bénéficient rarement aux dirigeants des OPA villageoises et communales. Le résultat en est que ces derniers ne mettent pas en question les pratiques actuelles de gestion peu transparentes des OPA faitières. L'initiative UPABA (Université Paysanne) promue par le CIRAD/CIEPAC et APM-Afrique a considérablement contribué aux capacités des leaders paysans de la sous-région. Certes le nombre de bénéficiaires par pays était très limité et l'initiative a été interrompue faute de financement. Également les agri-agences UPADI et AFDI (très actives en Afrique de l'Ouest) assurent un nombre de formations pour les OPA partenaires à elles.

Dans la phase actuelle de développement des OPA béninoise, la mise en place d'un cycle de formation pour des leaders des OPA de base et le développement des outils pédagogiques/fiches techniques pour différents aspects cruciaux du fonctionnement démocratique et sain des OPA s'avère indispensable.

Modules à développer: stratégies de lobbying et de plaidoirie, gestion des ressources humaines, marketing. La formation classique selon des modules précis n'étant pas toujours celle qui est la mieux indiquée pour soutenir des initiatives nouvelles des leaders paysans. Ces initiatives voient le jour suite à des opportunités ou situations contextuelles qui se présentent. Dans ce cas pour permettre aux leaders pour mieux comprendre et maîtriser ces opportunités, il y a lieu de prévoir des possibilités d'auto-formation accompagnée. Une démarche qui permet de concevoir, cas par cas, un trajet d'apprentissage par expérience : analyse de la situation – visite d'échange/études auprès des expériences intéressantes – conception d'une feuille de route pour aboutir à un plan d'action – formation sur des aspects spécifiques considérés cruciaux – élaboration commune d'un plan d'action. Un fonds devrait permettre de faciliter la réalisation de tels trajets d'auto-formation par groupe de leaders.

Sur base des Termes de Référence à développer en concertation avec la Plateforme Nationale des OPA⁶ la Fondation proposera au CIRAD et aux agri-agences de concevoir un programme (semi)

4 M. Patrick Delmas, après avoir été pendant quelques années le coordonnateur d'Inter-réseaux à Paris, assure actuellement la représentation d'AFDI au niveau de la sous-région, où il a commencé à jouer de nouveau ce même rôle à petite échelle.

5 En concertation avec ROPPA, les plateformes nationales concernées et Inter-réseaux

6 Et avec le ROPPA

permanent de formation pour des leaders et techniciens des OPA de différents niveaux, et le développement des modules adaptées (animées par images/vidéos) basé sur les besoins prioritaires des OPA de base. Le programme devrait mettre à profit les capacités déjà disponibles dans le pays tel que l'ISPEC ou autres institutions de formation. Les modules de formation pourront être développés par différents groupes de travail composés de personnes actives dans la problématique en question. Il n'y aura pas de propriété intellectuelle des modules et outils élaborés, ils devront être accessible à tout le monde. Bien qu'une contribution financière des OPA bénéficiaires des formations est à prévoir, la grande partie du financement est à fournir par la Fondation, car les moyens financiers des producteurs et des OPA doivent d'abord être investis dans les activités productrices. Ce programme devrait bénéficier d'un statut semi-autonome de gestion, par rapport aux faitières des OPA pour ainsi mieux garantir la qualité de la formation et le ciblage des bénéficiaire.

37

d. Réflexion sur et négociation des lois en faveur d'une agriculture familiale performante

Avec la tendance actuelle d'une reprise par le ministère de certaines fonctions opérationnelles qui avaient déjà cédées au secteur privé et aux OPA, et une dominance du ministère sur les OPA, les OPA réclament l'élaboration d'une loi d'orientation agricole devant préciser le rôle et les prérogatives de chaque acteur. Une réflexion commune par les différentes composantes du mouvement paysan pourrait également contribuer à plus de compréhension mutuelle et de cohésion entre les différentes OPA. Les OPA du Sénégal et du Mali qui ont déjà participé activement dans un tel processus pourraient servir d'exemples. Dans un premier temps la Fondation pourrait appuyer la plateforme nationale (au besoin élargie à des OPA qui n'en font pas encore partie) dans une certaine capitalisation des expériences sénégalaises et maliennes par une équipe de leaders béninois, la réflexion/formation spécifique pour une bonne maîtrise de la problématique, élaboration d'une proposition d'élaboration participative de la loi d'orientation agricole, et le plaidoyer auprès du Gouvernement pour obtenir un accord concret quant à son élaboration, ainsi que le coût d'un accompagnement par des techniciens.

Annexes

1. Terms of Reference for AFAFO's field visits for the Foundation's Farmers' Organizations Program

38

Introduction

One of the guiding principles of the Foundation is that all lives are equal no matter where they are found and for that reason the Foundation seeks to improve the livelihoods of those who are neglected and are locked in poverty. In recognition that three quarters of a billion people who live on less than \$1 a day rely on agriculture for their food and livelihoods, the foundation has a major Agricultural development program which aims to provide small farmers “with the tools and opportunities to boost their productivity, increase their incomes and build better lives for them and their families.” This has led to a deliberate effort to focus on the smallholder farmers in an effort to help them lift themselves out of poverty.

The Foundation recognizes the efforts made by other development partners to focus on the farmers and seeks to understand and learn from them. What role the Foundation could play to leverage on some of the successful efforts and what the Foundation should not do. Are there best practices which could be brought to scale to improve the livelihoods of large numbers of small holders and what is the room for innovation or what could be done differently to impact on the lives of the rural poor in Sub-Saharan Africa?

In the last decade, small holder farmers have faced different kinds of challenges after most governments, especially in SSA moved away from Agriculture and withdrew their support to the sector. They did this to allow the private sector to take up some of the roles of service to the farmers but the reality was that there were no private sector actors in this sector yet. This led to change of roles of existing farmer organizations and an emergence of new farmer organizations in attempt to solve some of the challenges they faced in the sector from access to information, inputs, credit, access to market and even lobby government for policy change.

To better understand the Farmers' Movement in some of the targeted-countries⁷, its key organizations and the specific expertise they have developed in various fields of intervention, the type and number of farmers that are reached by some of their successful operations, the support they get from donors and other development agencies, their level of (financial) sustainability and also their remaining weaknesses, the Foundation and AFAFO agreed upon a series of field visits in seven countries: Mali and Bénin in West-Africa, and Uganda, Malawi and Zambia in Eastern and Southern Africa.

In each of these countries the AFAFO consultants will carry out a preliminary mapping of the major F.O.'s as well as of the other key stakeholders in the different fields of intervention: agricultural

⁷ Currently these countries are: Ethiopia, Kenya, Uganda, Tanzania, Mozambique, Madagascar, Zambia, Malawi, Ghana, Mali, Bénin, Burkina Faso, Rwanda based on 3 criteria: number of poor people, importance of agriculture in the country, likelihood of success (not high risk situations)

policy development, agricultural research, agricultural extension, input supply, rural finance, agro-processing, marketing of agricultural products, management aspects (both at farm and F.O. level), and training of leaders, staff and farmers in general.

In addition the consultants will harvest success stories of F.O.'s in various fields of intervention to witness the crucial role of F.O.'s in agricultural development and poverty alleviation.

Goals of the visits

General: A good understanding of the agricultural sector in each of the concerned countries.

Specific:

1. A rough picture of all the major Farmers' Organizations in a country, understand their key roles/functions within the different (sub)sectors of agriculture and identify their strengths and weaknesses with regards to these roles, by gathering clear evidence of their successes and other lessons learned.
2. An overview of other key players in the different sub-sectors or chains of the agricultural sector and their way of operating, their current cooperation with F.O.'s and the level of satisfaction.
3. A reader (white book) with stories showing evidence of the added value of Farmers Organizations in poverty alleviation.

Methodology

- Prior to the visits, the consultant will make a desk study resulting in a first overview of the different F.O.'s and other key players in the agricultural sector.
- The Consultant will contact the national F.O.'s, directly and/or through the regional platforms: ROPPA, EAFV, SACA and inform them about the aim of the visit and the people and the institutions to be visited.
- Where possible and necessary the consultant will identify and hire local advisors of F.O.'s in order to gather the specific data needed, as well as the success stories.
- During his visit the consultant will meet with leaders and staff of relevant F.O.'s, as well as officials of concerned ministries, international development agencies and public and private institutions involved in the agricultural sector.
- The outcome of the overall assessment, clearly showing the strengths and weaknesses of each player, as well as the most important gaps to be filled and the opportunities to scale up some of the successes, will be shared with the national platforms of F.O.'s

Deliverables

- An assessment report for the following countries: Mali, Bénin, Uganda, and Malawi
- At least ten success stories of F.O.'s at various levels in different countries (not limited to the five countries) and fields of intervention).

Timetable

- The field visits in Western Africa will take place in May 2008 and those in Eastern and Southern Africa in June 2008

2. Déroulement de la mission en Afrique de l'Ouest

Jour	Date	Activité
Mer	14/05	Voyage Middelbeers – Best - Amsterdam – Paris – Cotonou
Jeu	15/05	Rencontres au Ministère de l'Agriculture, Elevage et Pêche (MAEP): DICAF et CTROP Rencontre à l'INRAB (Akonkanmé) Rencontre avec Plateforme Nationale des OP Rencontre avec Coopération Technique Belge Rencontre avec Maraichers de Cotonou au site Houeyiho
Ven	16/05	Echange entre consultants sur informations de la première journée Rencontre avec Coopération Néerlandaise Rencontre avec le D.G. du CeRPA de l'Atlantique (Calavi) Rencontre avec le Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B)
Sam	17/05	Voyage Cotonou – Lokossa – Grand Popo Rencontre avec UPC de Grand Popo à (Grand Popo) Visite à un site de maraichers à Grand Popo Visite au magasin de stockage du CCR-Mono/Couffo à Manonkpo Visite au site rizicole aménagé de Gbédravo Voyage Gbédravo – Bohicon
Dim	18/05	Rencontre avec responsables programme national de recherche riz (Bohicon)
	18/05	Rencontre avec secrétaire permanent de la FUPRO (Bohicon) Voyage Bohicon – Cotonou
Lun	19/05	Visite à la Chambre de l'Agriculture Rencontre avec la Direction PLR Rencontre avec ADRAO (Akonkanmé) Rencontre avec Point Focal du PAOPA / Plateforme Nationale des OPA Voyage Cotonou – Ouagadougou
Mar	20/05	Rencontre avec Représentant sous-régional d'AFDI Rencontre avec Responsables de la FEPAB
Mer	21/05	Rencontre avec Chargé de relations Agriterra Rédaction Rencontre avec Représentant sous-régional d'AFDI Voyage Ouagadougou – Bamako Mise au point du programme avec le conseiller au Mali
Jeu	22/05	Rencontre avec D. au Ministère de l'Agriculture Rencontre avec Conseiller de la Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali Entretien téléphonique avec Ambassade des Pays-Bas
Ven	23/05	Suite rencontre avec Secrétaire exécutif de l'AOPP Rencontre avec Directeur Général APEJ Rencontre avec Chargé de Programme Coopération Suisse Rencontre avec le Conseiller de la Commission Céréales de l'AOPP
Sam	24/05	Voyage Bamako– Ségou Rencontre avec paysans de Banangorouni dont des paysans semenciers Echange avec animateur AOPP chargé du Projet Oxfam - Solidarité Lecture des documents AOPP Visite informelle au Président du CNOP
Dim	25/05	Voyage Ségou – Niono Rencontre avec S.G. du Sexagon à Niono Rencontre avec des paysans semenciers Suite échange informelle avec S.G. Sexagon et de la Plateforme Riz Retour à Ségou Rédaction
Lun	26/05	Voyage Ségou – Cinzana Rencontre avec Directeur de la Station de Recherche Agricole de Cinzana

Prise de contact avec le PRECAD (Projet de Renforcement des Capacités pour une Agriculture Durable)
 Retour à Ségou
 Brève échange avec le C.A. de l'AOPP Régionale de Ségou
 Rencontre avec le Secrétaire exécutif de Faso Jigi
 Retour à Bamako
 Synthèse des données

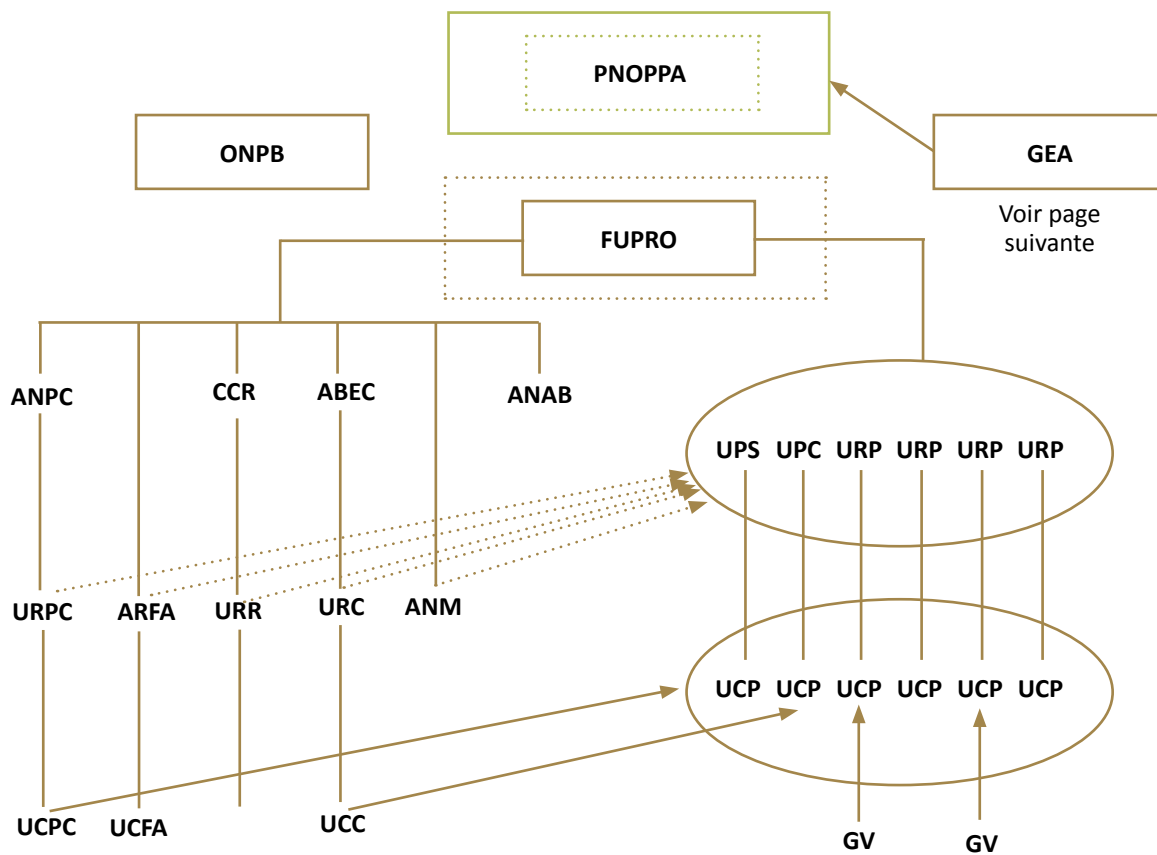
Mar 27/05 Rencontre avec conseillers de SNV – Mali
 Rencontre avec les responsables du programme 'Economies Filières' à l'IER
 Rencontre avec le Secrétaire exécutif de l' AOPP
 Voyage Bamako – Abidjan – Cotonou

Mer 28/05 Rédaction note sur participation des riziculteurs à l'atelier de planification ADRAO
 Rencontre à l'ADRAO sur le prochain atelier de planification
 Déjeuner de travail avec le Président de la FUPRO-Bénin
 Restitution de la mission aux leaders du CCR-B et au représentant AFDI
 Voyage Cotonou – Paris

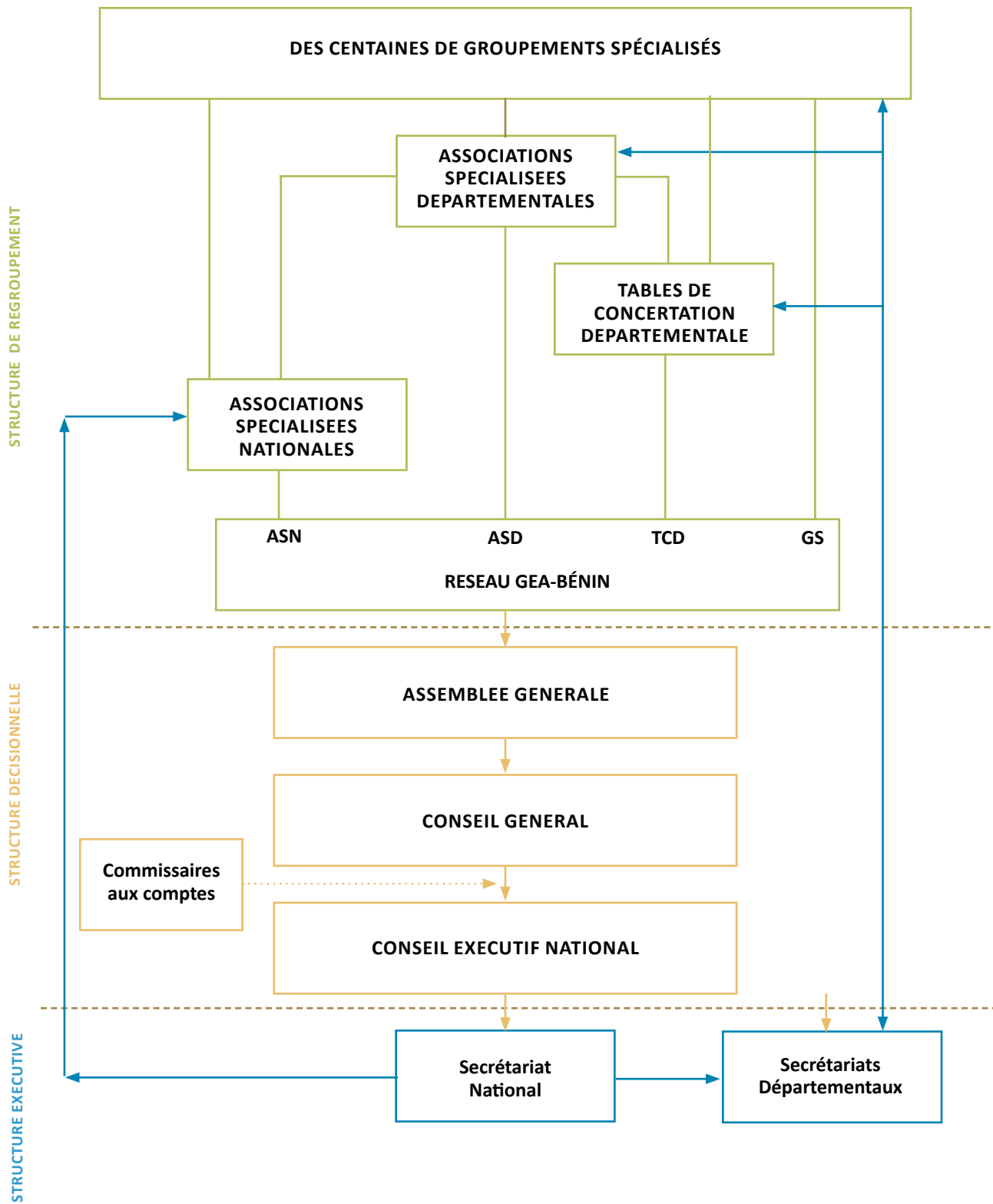
Jeu 29/05 Voyage Paris – Amsterdam – Best - Middelbeers

3. Schéma de structuration du mouvement paysan au Bénin

42



Organigramme du réseau GEA-Bénin



4. Liste de quelques OPA au Bénin

Fédération des Unions des Organisations Paysannes du Bénin (FUPRO-Bénin)
Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin (GEA-Bénin)
Association Nationale des Eleveurs de Porc du Bénin (ANEP-Bénin)
Organisation Nationale des Paysans du Bénin (ONPB)
Union Nationale des Pêcheurs Marins Artisanal et Assimilés du Bénin (UNAPEMAB)
Union Nationale des Pêcheurs continentaux et Assimilés du Bénin (UNAPECAB)
Association des Producteurs de Palmier à Huile de l'Ouémé (APPH-O)
Fédération Nationale des Unions des Coopératives d'Aménagement Rural (FENUCAR)
Fédération Nationale des Producteurs de Palmier à huile du Bénin (FNPPH- Bénin)
Fédération Nationale des Producteurs Agricoles du Bénin (FENAPRA)
Fédération Nationale des Groupements de Producteurs Agricoles du Bénin (FENAGROPA)
Association des Producteurs et Opérateurs Economiques (AGROPAE)
Association des Groupements des Producteurs (AGROPA) issue de quelques dissidents de AGROPAE
Association Béninoise des Cuniculteurs (ABEC)
Association Béninoise des Aulacodiculteurs (ABEA)
Union Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (UNAPAB)
Association des Producteurs des Fruits et Légumes du Bénin (APFB)
Association des Pépiniéristes Agréés du Bénin (APAB)
Association Paysanne d'Entraide et de Formation (APEIF)
Mouvement Paysans Fermiers Songhaï (MPFS)
Union Nationale des Producteurs d'Ananas (UNAPRONA)
Association Nationale des Aviculteurs du Bénin (ANAB)
Union des Riziculteurs du Zou (UNIRIZ)
Coopérative de Producteurs Halieutiques du Mono (COPAROHAM)
Union des Coopératives d'Apiculteurs Planteurs du Nord-Bénin (UCAP)
Coopérative des Maraîchers de Kouhounou (COMAKO)
Fédération Nationale des Producteurs d'Ananas du Bénin (FENOPAAB)
Fédération des Groupements d'Intérêt économique de l'Atlantique (FGIEA)
Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM)
Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (FENACREP)
Union des Professionnels du Champignon (UPC)
Groupement des Aviculteurs pour une Promotion Durable (GAPD)
L'Union des Groupements des Jeunes Agriculteurs et Artisans et des Femmes Transformatrices du Sud-Borgou (UGJAAFT)
Groupe Homologue Paysans pour une Agriculture Durable (GHP)
Association Nationale des Producteurs de Coton du Bénin (en voie de création)
Antenne Béninoise du Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO-Bénin)
Antenne Béninoise du Réseau des Professionnelles de Agroalimentaire de l'Afrique (INTERFACE- Bénin)
Antenne Béninoise du Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ROPAPA)
Antenne Béninoise de l'Union Internationale des Organisations Professionnelles d'Eleveurs (UIOPAE-Bénin)
Antenne Béninoise du Mouvement pour une Agriculture Equitable (MAE-MAE),
Conseil National des Producteurs de Coton du Bénin (CNPC) etc.